

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2000

BUREAU :

Président : M. François BAERTSCHI
Vice-président : M. Alain ERETZIAN
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, M. Aldo CAVALERI, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, François LANCE, Mmes Christiane LAPAIRE, Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Henri CHEVEY, Mme Catherine LANCE,
MM. Stéphane LORENZINI, Jean-Pierre PASQUIER

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. Marco FOLLMY, Walter SPINUCCI, Conseillers
administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**
**Commission des sports - Séance du 9 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 - a) Piscine municipale de Marignac - Analyse des installations
Crédit d'étude 1ère phase (Fr. 120'000.--) **p. 441 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission des finances - Séance du 27 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
 - a) Migration informatique Office 2000
Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--) **p. 445 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 décembre 2000 - Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Avenue Eugène-Lance - Modération de trafic
Crédit d'investissement (Fr. 1'200'000.--) **p. 447 Arrêté**
 - b) Pont des Briques - Aménagement d'un passage sous la route du Grand-Lancy - Crédit d'investissement (Fr. 940'000.--) **p. 451 Arrêté**
 - c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 novembre 2000 - Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 23 novembre 2000
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy -
Etat des études **p. 457 Information**
- 10) **Commission des sports - Séance du 9 novembre 2000 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
Présentation du projet de salle omnisports au Petit-Lancy -
Suite **p. 458 Information**
- 11) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 23 novembre 2000**
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
- a) Manifestations diverses et fête des écoles au parc Navazza :
Quid ? **p. 459 Vote de principe**
 - b) Délégué à la jeunesse - Suite et fin **p. 468 Vote**
 - c) Divers
- 12) **Commission de l'administration et information - Séance du 29 novembre 2000 - Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
- a) Education citoyenne dans les écoles **p. 471 Information**
 - b) J'y vis, j'y vote - quelle proposition ? **p. 472 Information**
 - c) Divers
- 13) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 décembre 2000 - Rapporteur : M. Charles PAGE**
Bouclément des comptes de divers chantiers **p. 472 Information**
- 14) Présentation du compte rendu 1999 **p. 473**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 473**

M. BAERTSCHI : J'ouvre la séance en excusant M. Chevey, Mme Lance, MM. Lorenzini et Pasquier.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MONCADA : Je propose que le point 8) de l'ordre du jour soit reporté à une date ultérieure. Nous avons reçu les informations, concernant ce point, beaucoup trop tard pour pouvoir en discuter au sein du groupe.

M. BAERTSCHI : Oui, je ne peux que confirmer que la lettre qui est arrivée avec le procès-verbal, postée le 8 décembre le soir, est arrivée chez moi, le 12 décembre, alors qu'elle était postée en courrier « A ». Indépendamment de ce fait, qu'il faudrait

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

régler par une lettre aux PTT, qui nous semble devoir être faite, il y a donc une proposition de ne pas traiter ce soir le point 8).

Je vais mettre cette proposition au vote.

M. SPINUCCI : J'aimerais tout de même dire qu'il y a beaucoup de monde qui a reçu ce message, que deux membres du parti ont assisté à la séance de la Commission des travaux et constructions, donc ils pouvaient quand même transmettre l'information. Tout le monde était aux caucus qui précèdent la séance, et un report de ces deux objets risque de surcharger fortement le calendrier du mois de janvier qui est déjà bien rempli. Je souhaite donc que ces deux points soient traités ce soir.

M. ZEHFUS : Je ne suis pas d'accord avec M. Spinucci. J'étais au caucus, je n'ai reçu que hier à midi l'information, on en a parlé au caucus, d'accord, mais j'aime bien parler de ce que je lis, et ce que je lis, je n'ai pas pu le lire avant hier au soir. Je rejoins donc les Verts pour le report de ce point.

M. PURTSCHERT : Je rejoins la proposition de M. Spinucci, en ce sens, que ce n'est pas la première fois qu'un rapport nous parvient tardivement, et je ne vois pas pourquoi, parce que cela arrange certains groupes politiques, on renverrait ce point.

M. LANCE : Je rejoins les propos de M. Purtschert. Je crois que ce sujet, cela fait pratiquement 10 ans qu'on en parle, que ce soit le Pont des Briques ou l'avenue Eugène-Lance, je crois qu'on peut un peu accélérer les problèmes.

M. PURTSCHERT : Je reviens sur la question de l'avenue Eugène-Lance. Le groupe Socialiste avait forcé la main à un certain moment, pour qu'on avance dans ce dossier. Or, je crois que c'est malheureux de le renvoyer à une autre date.

M. BAERTSCHI : Nous n'allons pas nous battre à ce sujet-là. C'est une proposition que je vais mettre au vote.

La proposition de renvoyer ce point est refusée par : 25 non, 3 oui et 2 abstentions.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2000

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BAERTSCHI : J'ai un certain nombre de lettres reçues et envoyées à vous communiquer.

Nous recevions le 29 mai 2000, une lettre de l'Agedri qui proposait de soumettre à notre Conseil municipal l'idée d'un « conseiller région ». Quelque chose, comme 7 mois après, nous répondons :

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Cette lettre est adressée à M. Milleret :

« Monsieur,

Nous vous remercions de votre courrier du 29 mai 2000 qui a retenu notre meilleure attention.

Après avoir soumis votre proposition aux différents partis politiques de notre Conseil municipal, il a été décidé, à la majorité, que les Conseillers municipaux de la Ville de Lancy ne souhaitent pas l'engagement d'un « conseiller région », estimant les structures cantonales suffisantes.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués. »

Autre lettre arrivée le 24 novembre 2000 de M. Bernard de Rovinelli, habitant l'avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy, qui m'est adressée :

« *Concerne : M. Walter Spinucci, Conseiller administratif*

Monsieur,

Je me permets de vous faire parvenir copie de la lettre que j'envoie par même courrier à M. Walter Spinucci, Conseiller administratif ainsi que la correspondance qui a précédé, afin que vous vous fassiez une idée sur la façon dont les citoyens de cette commune sont traités.

Je ne trouve pas admissible, qu'à travers moi, on déconsidère toutes les personnes qui contribuent à l'animation de la vie associative de notre commune.

J'espère que vous considérerez ma démarche de son seul point de vue constructif, et si vous le désirez, je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je compte sur vous pour remettre les choses à leur place afin qu'une société aussi engagée dans la vie de la cité, que l'est le Grand-Lancy F.C. puisse continuer à travailler sereinement et poursuivre son rôle éducatif auprès de la jeunesse Lancéenne.

Dans l'attente de vous rencontrer ou de vous lire, je vous présente, etc. »

M. BAERTSCHI : Le Bureau a décidé de ne pas vous faire la lecture de tout le dossier. Je le mets volontiers à la disposition du public s'il veut en prendre connaissance. En revanche le Bureau a donné une copie à tous les groupes. Vous avez donc pu, dans les caucus, en prendre connaissance. Quant à moi, j'ai adressé un petit mot à M. de Rovinelli pour lui suggérer de nous rencontrer avant ce soir, je n'ai pas eu de réponse. C'est le genre de courrier qui nous fait mieux comprendre comment les guerres peuvent se déclarer. Je souhaite que les Lancéens et le Conseil administratif mettent de la retenue dans les lettres qu'ils envoient, pour que tout se passe le mieux possible, sachant que tout le monde n'a pas les mêmes idées sur les plantations ou sur la manière de gérer les déchets.

M. SPINUCCI : Je sollicite un droit de réponse, mais je peux intervenir tout à l'heure dans les réponses du Conseil administratif, si vous le souhaitez.

M. BAERTSCHI : Oui, volontiers.

Une autre lettre postée deux jour après, émanant de Mme Marina Wyss, 27, chemin du Gué au Petit-Lancy.

« *Monsieur le Président,*

Les propos tenus par le Conseiller Lorenzini lors d'une précédente séance du Conseil municipal, à propos des délégués « non Conseillers municipaux » dans les centres de loisirs, m'ayant été rapportés, je me suis sentie directement concernée, en tant que

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

déléguée « non Conseillère municipale » au centre Marignac, bien que n'ayant pas été nommément désignée par M. Lorenzini.

Je tiens à vous préciser ce qui suit : lors d'une précédente séance de la Commission des écoles, culture et loisirs, j'étais sensée rapporter sur le centre Marignac. Or, je le déplore vivement, je n'ai été contactée par le secrétariat de la mairie que la veille de la séance de la Commission. Mes obligations professionnelles ne me permettant pas de me libérer dans un délai aussi court, j'ai fait part de mon impossibilité de participer à cette séance, et m'en suis excusée. Je pensais évidemment que cette information serait transmise à qui de droit. Si cela n'a apparemment pas été fait, c'est dû à un dysfonctionnement à la mairie, mais certainement pas à une nonchalance que j'afficherais face à ce mandat. Je pense, contrairement à M. Lorenzini, que le fait d'être Conseiller municipal n'est pas un garant de qualité et de sérieux pour remplir ce genre de tâche.

Tout en vous priant de faire suivre cette information à qui de droit et notamment à M. Lorenzini, je vous prie d'agréer, etc. »

Réponse du Bureau, en mon nom :

« Le Bureau du Conseil municipal a reçu votre lettre en lecture et me charge de vous répondre.

Bien que vous fussiez la seule non conseillère municipale à être absente lors de la séance du 26 octobre, le Bureau veut croire que les propos tenus par M. Lorenzini le 16 novembre, en séance publique, ne visaient personne en particulier, mais que son questionnement était d'ordre général. Que vous vous soyez sentie concernée, reste certes une lecture possible de ses propos, mais nous n'osons envisager qu'une intervention, de portée générale, puisse cacher une attaque personnelle. Il n'est au demeurant pas dans la déontologie d'un conseiller municipal d'utiliser une tribune publique pour régler un cas personnel. Pour de tels cas, l'usage du téléphone semble être parfaitement adapté.

Nous regrettons en revanche vivement que vous n'ayez été contactée que la veille pour cette séance, et nous ferons en sorte que cela ne se produise plus.

La lecture publique de cette lettre devrait mettre un point final à ce malentendu, et je vous prie de croire à toute la sympathie de mes collègues pour le travail accompli comme déléguée à Marignac.

Dans cet esprit, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes meilleures salutations ».

Une autre lettre datant du 28 novembre de M. Jean-Charles Cornioley que je vous lis :

« Messieurs,

Suite à votre initiative bienvenue de convier le public lancéen à la séance du Conseil municipal le 16 novembre dernier, je suis intervenu à l'heure des questions pour évoquer le problème du parcage des voitures lors des manifestations organisées dans le cadre du Collège de Saussure.

Je signalais que l'insuffisance du nombre de places prévues autour de cet établissement oblige les automobilistes à laisser leur véhicule dans les chemins du Pré-Monnard et Vieux-chemin-d'Onex, envahissant les trottoirs, masquant la visibilité dans les virages en utilisant les endroits interdits et bloquant l'accès aux propriétés riveraines. Ils obligent de ce fait les piétons à emprunter la chaussée et les expose au trafic important des nombreux automobilistes qui, conscients de l'absence de contrôle, quant à la signalisation « riverains seuls autorisés » utilisent ces chemins comme voie de transit.

J'ai le sentiment fâcheux que cette situation ne semblait pas préoccuper outre mesure l'autorité communale qui, par la voix de M. Spinucci, a laissé entendre que ce problème était du ressort de l'Etat, propriétaire du collège.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Je pense au contraire qu'il est du devoir du Conseil administratif d'intervenir et de trouver avec les services de l'Etat concernés une solution, ne serait-ce qu'en mettant à disposition les terrains de basket extérieurs, rarement utilisés de jour et jamais de nuit.

Il serait regrettable qu'un accident grave, consécutif à cette situation anarchique et semble-t-il tolérée, ne vienne brutalement mettre chacune des parties face à ses responsabilités.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ces lignes, et vous prie d'agréer, etc. »

Le Bureau l'a transmise au Conseil administratif afin de voir si l'utilisation des terrains de basket peut être une bonne idée par rapport au parking sauvage qui a lieu régulièrement.

Deux lettres sont arrivées, que je découvre ce soir, qui à mon avis, ne nécessitent pas une réunion du Bureau.

La première, qui date de « Noël 2000 » :

« Charrot, Noël 2000, Coucou, je ne suis pas très loin, à vous tous mes meilleurs souhaits pour d'heureuses fêtes, que l'an 2001 soit prospère. Merci de votre confiance et de votre gentillesse à mon égard. Jacqueline Coutaz.

N'oubliez pas les mandarines qui ont mûri dans mon village ».

Dernière lettre adressée au Conseil administratif et au Conseil municipal qui émane d'Acacias 2000 :

Concerne : Giratoire route des Jeunes, avenue Vibert

« Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe la lettre adressée à M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, demandant la mise en place rapide d'un giratoire sur la route des Jeunes, à l'intersection avec l'avenue Vibert.

Ce giratoire fait partie des mesures d'accompagnement indispensables au fonctionnement du MParc, qui, bien qu'étant situé sur la commune de Carouge, s'adresse à une clientèle cantonale. Le giratoire se trouve à l'intersection de deux routes de votre commune. Sa réalisation est ainsi de votre compétence ».

Voici le contenu de la lettre adressée à M. Laurent Moutinot :

« Monsieur le Président,

En liaison avec l'ouverture du MParc et celle du P+R Etoile, les associations regroupées dans Acacias 2000 ont présenté ce printemps un dossier aux autorités des communes de Carouge et de Genève. Ces mesures visent à améliorer la qualité de la vie dans le quartier des Acacias. Les associations ont demandé aux deux communes des mesures d'accompagnement à la mise en service de ces deux installations.

Pour que la voirie d'accès au MParc soit utilisée comme l'a prévu le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en accordant l'autorisation de construire, il s'avère que la mise en place d'un giratoire sur la route des Jeunes, à l'entrée de l'avenue Vibert est indispensable. Actuellement, les voitures venant de la route des Acacias ne sont pas incitées à utiliser la route des Jeunes pour venir au MParc.

Ce giratoire prévu pour le centre commercial de la Praille devrait être rapidement construit. Il nous apparaît important de régler dans les meilleurs délais le problème de l'accès au MParc. Les associations se demandent comment les autorités vont gérer l'accès au centre commercial de la Praille, si le problème du MParc n'est pas réglé de manière satisfaisante.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Comme le giratoire se trouve sur une route communale de la Ville de Lancy, les associations regroupées dans Acacias 2000 écrivent également au Conseil administratif et au Conseil municipal de Lancy. De plus, elles demandent à la Ville de Genève ainsi qu'à la Ville de Carouge d'appuyer leur démarche ».

Cette lettre signée par Erica Loup, groupe d'habitants de la Praille et Jean-Daniel Farine, délégué ATE « Acacias 2000 » et la liste de tous ceux qui font partie de Acacias 2000, dont je vais vous épargner la lecture.

Un petit détail, j'ai mis un thermomètre devant moi, quand je suis arrivé il y avait 19 degrés, nous en sommes à 24 degrés. A 30 degrés, nous interrompons la séance !.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBASZ : Je réagis à deux de vos propos M. le Président. Tout d'abord, pour informer ce Conseil que, suite au courrier de M. Cornioley, le Conseil administratif a interpellé la direction des bâtiments du Département de l'aménagement, et l'équipement et du logement pour lui soumettre le problème posé dans la correspondance de M. Cornioley.

Deuxièmement, concernant le giratoire dont vous venez de faire état, il faut savoir qu'un groupe de travail piloté par la direction de l'aménagement et réunissant, notamment, les communes de Lancy et de Carouge s'est déjà penché sur le problème mentionné dans la correspondance que vous avez citée et que vous avez lue. Les mandataires de ce groupe de travail ont rendu un avant-projet qui, effectivement, prévoit le giratoire. M. Föllmi aura l'occasion, dans le cadre de la Commission de l'aménagement du territoire, de vous donner de plus amples informations à ce propos, étant précisé que si les contre-routes sont communales, la route des Jeunes, elle est une route cantonale.

Dernière information, information festive, je souhaite vous rappeler que vendredi, samedi et dimanche, à la patinoire, se déroule une fête de Noël, à laquelle, vous êtes tous cordialement invités, de même que le reste de la population à passer, en vous signalant qu'une petite partie officielle aura lieu le samedi à 11 heures.

M. FOLLMY : J'ai juste deux communications. La première est une réponse à M. François Lance qui demandait que l'on se penche sur la problématique des places et des chemins pour les piétons. Cet objet sera transmis à la Commission de l'aménagement du territoire qui étudiera cela de manière un peu plus détaillée.

La deuxième communication concerne l'initiative populaire pour des quartiers verdoyants. J'aimerais vous informer, officiellement ce soir, pour que ce soit protocolé formellement dans le procès-verbal, que la Commission de l'aménagement du territoire a été saisie du contre-projet du Conseil administratif, en date du 20 novembre déjà, et qu'elle est en train d'étudier ce contre-projet. Donc, nous sommes parfaitement dans les délais, puisque la date butoir, pour la remise de ce contre-projet par le Conseil administratif, était fixée aujourd'hui.

M. SPINUCCI : J'aimerais donner quand même quelques précisions concernant la lettre que M. de Rovinelli vous a adressée. Il faut savoir qu'il y a une année ou deux, dans le

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

parc dit Emile-Dupont, il y a eu des travaux d'abattage de chênes séculaires, atteints dans leur santé, abattages autorisés par le Département compétent.

Quelques temps après, il y a eu des travaux liés au remplacement d'une conduite des Services Industriels. A la suite de ces derniers travaux, qui se sont déroulés à proximité de la villa, propriété de la Commune de Lancy, mais habitée par M. de Rovinelli, il y avait des travaux de replantation à exécuter.

M. de Rovinelli a pris l'initiative de demander un devis de replantation relativement cher, à une entreprise privée, que nous n'avons pas accepté. Je lui ai écrit en disant que ces travaux allaient être exécutés par notre Service des parcs et promenades, en mettant en place les plantes que ce service connaît bien, qui sont tout à fait indiquées, à proximité d'une garderie d'enfants.

C'est à partir de ce moment-là, que les hostilités ont été déclenchées, dans le sens que M. de Rovinelli a envoyé une lettre le 28 août de cette année, en accusant le Service des parcs et promenades de « attitude irresponsable de vos employés qui ont en charge l'entretien », et en écrivant « lorsqu'il s'agit d'abattre des arbres centenaires, dont on peut douter de la mauvaise santé », alors que cela avait été prouvé par le Département compétent. Et encore « je trouve déplorable, entre autre, que l'argent public soit dilapidé comme c'est le cas dans le parc cité en référence ».

A partir de là, j'ai invité, je ne voulais pas entrer dans la polémique, le Service des parcs et promenades à prendre connaissance de la lettre de M. de Rovinelli, et donner une suite convenable. Evidemment, les hostilités déclenchées, ce service m'a fait remarquer, qu'étant donné que M. de Rovinelli, dans sa correspondance, se définit « citoyen responsable » et « président d'un prestigieux club », (merci pour la modestie). Le Service des parcs et promenades m'a fait remarquer que lorsqu'on est citoyen responsable, on doit s'occuper de la protection de l'environnement et que, si on déversait de l'huile de cuisson dans les sacs d'eaux pluviales, qui ensuite sont rejetées dans les cours d'eau, ce n'est peut-être pas la meilleure solution de protéger l'environnement, et d'ailleurs non plus, de ne pas utiliser la déchetterie qui est à proximité de leur buvette. A partir de ce moment-là, ce n'était plus des hostilités, c'était carrément, la guerre ouverte. Mais j'ai maintenu ma demande, auprès du Service des parcs et promenades, de prendre contact avec M. de Rovinelli pour essayer de régler ce problème.

Quant à moi, je ne peux pas accepter que M. de Rovinelli accuse le Service des parcs et promenades d'incompétence, surtout lorsque qu'on sait que ce Service a reçu la plus haute distinction au niveau cantonal concernant le fleurissement et l'embellissement de la Commune. Donc, il faut que M. de Rovinelli sache qu'il n'est pas au-dessus des lois, et qu'il lui appartient, comme tout autre citoyen, de respecter l'environnement et de le faire respecter à ses subalternes. Mais, la principale caractéristique de M. de Rovinelli est de dire « je ne peux pas être derrière tout le monde ». Par contre, un président de club, doit se faire respecter.

Pour clore la polémique, je confirme que le Service des parcs et promenades prendra contact avec M. de Rovinelli, et espère que cela se passera dans le calme le plus total.

M. BAERTSCHI : J'ai juste une question à M. Föllmi concernant le rapport du contre-projet que le Conseil administratif doit présenter au Conseil municipal. Est-ce que la Commission suffit, ou est-ce qu'il doit être fait ce soir ?

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. FOLLMY : Non, la Commission suffit, puisqu'elle a déjà été saisie de ce contre-projet.

M. BAERTSCHI : Je pensais qu'on allait avoir, ce soir une présentation et des photos.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY
COMMISSION DES SPORTS - Séance du 9 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

**a) Piscine municipale de Marignac - Analyse des installations
Crédit d'étude 1ère phase (Fr. 120'000.--)**
=====

M. RENEVEY présente le sujet : Ce dossier date de 1993 et a été repoussé pour cause de coûts élevés. Les installations de chlore n'étant plus conformes, il devient nécessaire de procéder à la réfection.

Plusieurs mandataires sont invités à donner des explications concernant cette réfection.

Il nous est expliqué que la piscine présente des fissures, une carbonatation du béton ainsi que des catelles décollées. La remise en ordre du traitement et du pompage de l'eau, du système de désinfection ainsi que la remise en état de certaines tuyauteries percées sont inclus dans cette étude. De plus, les filtres seraient à changer complètement, et il serait alors judicieux de changer de système de filtration.

Un commissaire s'inquiète du montant des charges annuelles et demande à ce que la consommation énergétique baisse. Une discussion suit sur la couverture de la piscine durant la nuit qu'il faudrait installer obligatoirement selon une loi en vigueur. Il existe deux sortes de couverture, l'une qui se range la journée dans un abri et l'autre qui resterait immergée dans des fosses à l'intérieur du bassin.

Un mandataire nous explique que l'installation technique de la patinoire peut être utilisée durant l'été pour la piscine. Un commissaire propose que l'on prenne en compte l'éventualité de l'installation de panneaux solaires.

Lors de la poursuite de la discussion, il est relevé que l'étude précédant celle-ci peut être réutilisée et qu'elle a été donnée aux mandataires actuels. La question d'un concours, pour rendre la piscine plus confortable, est abordée; cette question avait déjà été évoquée par la Commission des finances. Plusieurs commissaires trouveraient judicieux d'établir un cahier des charges succinct par le biais du Service des Travaux

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

et Constructions de la Commune, et d'examiner ensuite les propositions des divers bureaux. Il est ajouté que le but du concours ne serait pas de faire de la piscine un nouvel Aquaparc. Le Conseiller administratif délégué prend note de la demande.

La Commission accepte l'arrêté à l'unanimité.

M. ZEHFUS présente le sujet : Faisant suite à la séance de la Commission des travaux et constructions, la Commission des sports s'est penchée plus spécialement sur l'animation, que sur le concept en général. En effet, construite il y a une trentaine d'années, cette piscine était assez d'avant garde et conçue pour l'utilisation à la mi-saison. D'autre part, avec son plongeoir et son bassin olympique, cette piscine sert, chaque année, de support pour des compétitions organisées par le Lancy Natation.

Afin de conserver et d'attirer un public, chaque piscine a son propre caractère, le débat s'est orienté sur les possibilités d'amélioration et de développement de cette installation sportive. A ce sujet, les aménagements de loisirs permettraient peut-être d'augmenter le nombre des entrées, et il a été rappelé que, depuis l'installation de certains jeux à Lancy, la clientèle a changé mais on a conservé le potentiel d'utilisateurs.

Une suggestion a été faite par un commissaire qui parle de ne pas se limiter à la piscine mais demande si une révision serait possible dans le cadre d'un concept sportif en général. Il ne faut pas oublier que la patinoire, fait partie intégrante, en hiver, du site. Notre Conseiller administratif délégué a répondu à cette suggestion, en précisant qu'il fallait se mettre d'accord sur les termes car, en parlant d'un concours d'idées, il s'agirait d'une démarche importante et lourde.

Au crédit qui nous est proposé, un commissaire nous rappelle que le débat, pour la remise des installations date de plusieurs années. Il ne faut y surseoir et y réfléchir globalement, sans se précipiter car on ne met pas la charrue devant les boeufs. Une remarque est faite par un autre commissaire qui parle de l'étude sur l'état actuel des installations et une étude sur la revitalisation de la piscine.

A cette proposition, notre Conseiller administratif délégué répond que le crédit sollicité fait partie d'un tout. Nous avons besoin de savoir quel est l'état des études d'aménagement et quels seront les coûts. D'autre part, la charrue et les boeufs font partie du même attelage et, si on démolit et on reconstruit, l'investissement sera différent et il faut examiner les deux possibilités.

Après ce débat et la lecture du projet d'arrêté, le vote de la commission a donné le résultat suivant : 8 pour, 1 contre.

M. SPINUCCI (Clichés) : Cela me permet de vous présenter M. Didier Andrey qui est technicien au Service des travaux et constructions. Pour l'instant, il est le seul à savoir faire fonctionner l'ordinateur.

Ce premier cliché c'est pour démontrer comment les bétons de la piscine sont atteints par la carbonatation. L'image suivante, ici également. Ici, c'est beaucoup plus parlant, on voit toutes les barres verticales qui sont pratiquement apparentes, elles n'ont plus de protection, et puis ici, une partie des barres horizontales. Vous voyez bien la fissure à cet endroit-là, et ici également, les barres verticales apparentes et une barre horizontale. Ici, encore le problème de carbonatation au pied de ce mur de soutène-

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

ment. Ici, on est juste au-delà du terrain de football. Toujours le même problème qui est assez évident.

Celle-ci est vraiment significative, tout le mur est atteint de la carbonatation. Là, c'est l'autre phénomène dont on parlait, c'est plutôt au niveau du bassin, du grand bassin olympique, où on voit des catelles qui sont complètement ébréchées, et le problème le plus important, c'est au niveau de ce qu'on appelle, les goulottes, c'est donc d'où s'évacue l'eau en surplus. Lorsqu'elles se cassent, on ne les trouve plus sur le marché, alors il faut les faire fabriquer expressément par des artisans, vous voyez dans quel état elles sont. On craint que les gens ne se blessent en s'appuyant sur ces goulottes.

C'est à nouveau le problème des goulottes, on voit qu'il y a eu des réparations. On est toujours dans le problème de carbonatation. On voit l'état des couloirs et autres surfaces extérieures, vous voyez dans quel état elles sont. Voilà une photo qui est tout à fait significative. Je tiens à rappeler, comme l'a dit le rapporteur, que ces photos ont été prises en 1993, et que depuis, vous imaginez bien que la situation ne s'est pas améliorée. Enfin, des situations comme cela, on les a quand même réparées, entendons-nous, mais pour vous dire comment elles se dégradent.

Ici c'est l'intérieur d'une pièce qui est extrêmement importante pour le fonctionnement du bassin de la piscine, c'est l'intérieur d'un filtre à sable, qui est complètement entartré, et qu'on ne peut plus maintenant remettre en état facilement, sans le démonter complètement. Même vision, vue à l'intérieur. Toujours l'intérieur d'un filtre à sable.

Là, nous sommes dans la galerie technique qui fait le tour du grand bassin, sur 3 côtés, vous voyez également dans quel état sont également les conduites d'alimentation et d'évacuation d'eaux. Vous avez également dans cette gaine, l'alimentation pour la patinoire.

J'aimerais quand même donner quelques informations suite à la dernière séance de la Commission des travaux et constructions. Nous avons effectivement un premier jet d'une proposition de requalification de l'espace public et de ses abords. C'est ce fameux cahier des charges qu'on nous a demandé d'établir. Nous l'avons établi, et effectivement, nous envisageons remettre ce document à certains bureaux d'architectes.

Je ne cache pas qu'il va être extrêmement difficile de trouver le bureau spécialisé dans ce genre d'opération, ça ne posera pas beaucoup de difficulté de trouver des bureaux pour la technique, mais pour requalifier l'espace extérieur, on veut une animation beaucoup plus attractive, il faudra que nous recherchions des mandataires qualifiés. Nous souhaitons avoir des groupes multidisciplinaires, parce qu'il ne s'agit pas d'avoir un simple architecte, il faudra également un paysagiste, un spécialiste d'animation, mais nous pensons y arriver, et je soumettrai ce document à la Commission des travaux et constructions. Je pense que mon collègue le soumettra également à la Commission des sports, dans le courant du mois de janvier.

M. TERRIER : Je remercie le Conseil administratif puisque j'allais intervenir à ce propos pour faire une proposition d'amendement au projet de délibération, et rajouter dans les considérants : de mandater un ou des bureaux spécialisés pour proposer des concepts d'aménagement et de loisirs.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Est-ce que le montant de Fr. 120'000.--, a été calculé par rapport à ce qu'on nous a montré ce soir ? Est-ce qu'on va devoir s'attendre à un autre projet à délibérer, puisque le financement ne devrait pas suffire ?

M. SPINUCCI : Le crédit qui vous est demandé couvre le check-up de toutes les installations techniques, électromécaniques, et un éventuel mandat d'architecte ou de plusieurs architectes pour faire des propositions, selon un concours d'idées. Donc quelque chose de très général. A partir de là, lorsque nous nous serons mis d'accord sur un concept d'aménagement nouveau, il y aura un crédit d'étude qui sera spécifique, qui sera alors suivi d'un crédit de construction.

M. HEIZMANN : Ce crédit de Fr. 120'000.-- est indispensable parce que cela permettra de vraiment de faire une photographie de la situation technique de cette infrastructure, qui a maintenant 30 ans, comme vous le savez. Mais, pour nous, ce qui était important, c'était de se dire que les besoins ludiques de la population en général ont complètement changé depuis 30 ans. Alors, bien sûr, j'ai entendu qu'on a parlé d'Aquaparc, alors juste pour la petite histoire, Aquaparc est une infrastructure qui a coûté 30 millions, l'entrée moyenne pour la demi-journée est d'environ Fr. 30.--, mais le nombre de personnes qui permet d'établir l'équilibre financier de cet investissement, c'est de 950 personnes par jour. Je vous rappelle que 950 personnes par jour, c'est à peu près la moyenne de Marignac.

Alors à l'autre extrémité, vous avez aussi des infrastructures comme celles de la piscine de Renens, où l'entrée est toujours Fr. 4.-- pour les adultes pour une journée complète, mais il y a toute une infrastructure de toboggans qui s'intitule « Aquasplatch », et cette infrastructure est payante à raison de Fr. 5.-- les 5 tickets pour faire 5 descentes.

Alors, à notre sens, il faudrait donc qu'on ouvre ce concours d'idées, mais de façon vraiment très large, afin que les architectes, les concepteurs, les créateurs puissent apporter des idées, et puis que fort d'une part, de l'analyse de cette photographie de l'état de la situation plus de ce concours d'idées, et bien que Lancy puisse vraiment se doter, à notre sens, d'un aménagement ludique, digne du 3ème millénaire.

M. TERRIER : Vu l'information que le Conseil administratif nous a donnée, je retire ma proposition.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers
=====

M. RENEVEY présente le sujet : Avancement de la future crèche : Il n'est pas impossible qu'une partie du parc soit exclue de la zone de verdure.

Un citoyen demande si un moyen existe pour laisser la libre circulation aux vélos pour le passage sous la route des Communes-Réunies.

En 1987, la Commune avait envisagé un toboggan pour la piscine; projet qui a été abandonné, suite à l'installation d'un toboggan par Carouge dans sa piscine.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000**7. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 27 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****a) Migration informatique Office 2000
Crédit d'investissement (Fr. 120'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le 27 novembre, un projet est présenté aux commissaires concernant l'aménagement du réseau informatique de notre administration. Ce dernier est basé sur "Office 2000" préconisé par le Service intercommunal d'information de l'association des communes genevoises "SIACG", qui finance cette mise en place par le biais des cotisations payées par chaque commune.

Il est nécessaire de préciser, qu'actuellement, nous sommes équipés d'un système vétuste "Office 95" qui ne peut pas décrypter un message transmis par "Office 2000". Le coût de cette installation est devisé comme suit :

- 66 licences pour postes de travail à Fr. 350.--	
+ 1 licence Pro à Fr. 500.--	Fr. 23'600.--
- 14 PC à remplacer et 52 postes à modifier, inclue garantie 3 ans	Fr. 56'880.--
- 1 portable pour le CA	Fr. 7'100.--
- prévision de formation et imprévus	Fr. 32'420.--
soit un total de	Fr. 120'000.--

Le Conseiller administratif délégué nous précise que le travail du SIACG sera fait pour toutes les communes, dans un délai relativement court.

Les commissaires relèvent qu'un crédit de Fr. 200'000.-- a été bouclé à Fr. 196'724.20 pour l'adaptation des postes à la version "Office 95", et se posent la question entre la dépense réelle et l'investissement à amortir.

Réponse est donnée que la dépense, pour la mise à jour, ne représente que 10 % du parc informatique, et que l'amortissement est prévu sur 4 ans. En ce qui concerne les licences, ces dernières sont prévues pour le nombre de postes en exploitation.

Un commissaire s'étonne du prix d'un portable pour le Conseil administratif, et il lui est répondu que ce dernier est connectable sur le réseau de la mairie, avec une puissance nécessaire à cette exploitation.

Les commissaires s'étonnent du budget très élevé pour la formation du personnel qui s'élève à 25 % du crédit sollicité, et se demandent si les anciens PC ne devraient pas être revendus.

Après discussion, les anciens PC datant d'une génération informatique que nous ne pouvons pas remettre en cause, il est laissé libre choix au service concerné de les remettre sur le marché, ceci dans le meilleur intérêt des finances communales, avec la garantie que ces derniers ne seront pas mis à la poubelle.

Pour la formation, il est précisé que le montant devisé est maximal, et que les cours ne seront donnés qu'aux employés pour lesquels ce sera absolument nécessaire.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Un commissaire précise que la formation du personnel, dans un cadre tout à fait général, devrait être budgétée d'une façon plus globale.

Il lui est répondu qu'un programme de formation est proposé chaque année, mais que peu d'employés y souscrivent, et que ce poste représente une dépense annuelle de Fr. 19'000.--.

D'autres remarques sont faites par les commissaires au sujet de la formation qui devrait être définie par rapport à la demande des employés, ou rendue obligatoire, de façon à être budgétisée.

Après lecture du projet de délibération "Migration 2000", les commissaires votent ce dernier à l'unanimité.

M. DUBATH : C'est avec un grand étonnement que le groupe des Verts a pris connaissance du montant du crédit d'investissement pour la migration informatique « Office 2000 ».

En examinant le rapport de la Commission des finances, le groupe des Verts est surpris par le manque de précisions apportées aux questions des commissaires, notamment en termes de coût, de formation, ainsi que sur les détails du matériel à remplacer, à acheter, des performances, des marques, des taux d'utilisation, etc.

Nous nous étonnons également du montant particulièrement élevé pour l'achat d'un portable aux seules fins du Conseil administratif. J'ai pris des coupures de journaux, je n'ai pas trouvé plus cher pour des ordinateurs de dernière génération que Fr. 4'500.--, donc je ne sais pas quel modèle peut correspondre à Fr. 7'100.-- pour un portable.

Il ne s'agit pas, pour les Verts, de demander dans le domaine de l'informatique des économies de bout de chandelle, mais qu'on ait plus de détails et plus de rigueur dans les dépenses qui seront engagées.

Par conséquent, le groupe des Verts estime ne pas être suffisamment informé pour prendre une décision engageant une somme aussi importante. De ce fait, nous demandons le renvoi de cet objet en commission, afin d'obtenir plus de précisions et de détails par rapport aux investissements.

M. HEIZMANN : Là, également, la migration nous semble tout à fait indispensable. Il vaut la peine de revenir sur quelques points, parce que je crois que c'est bon de se rappeler que cette amplification des besoins informatiques, nous en sommes tous victimes, et Bill Gates, derrière est très actif.

Pour avoir testé Windows 2000, où maintenant c'est clair, à peu près le 50 % des administrations cantonale et municipale de Suisse romande ont Windows 2000. On se rend compte que, d'une part, pour ouvrir sa machine qui doit être également plus performante, il faut beaucoup plus de temps, et puis, objectivement, il suffit qu'il y ait un qui l'aie et qui envoie des documents, des clichés, et on ne peut pas les ouvrir. Là, nous sommes pris dans une course effrénée.

Toutefois, j'aimerais juste mettre un bémol, c'est que M. Föllmi et ses services, qui dépendent de lui, nous avait jusqu'alors donné des informations et nous avait présenté des projets, qui étaient à mon sens, toujours très précis, et qui permettaient tout de suite de se faire une très bonne opinion du projet présenté. Cette fois, j'ai été un petit

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

peu déçu parce qu'effectivement, il y avait quelques éléments un peu flous, et nous sommes restés sur notre faim, notamment pour la partie qui a été citée par le rapporteur, la partie en matière de formation. Donc, pour la prochaine fois, Windows 95, essayez de nous présenter quelque chose d'un peu plus précis.

M. PAGE : Est-ce que le Conseil administratif peut prendre position par rapport à l'intervention des Verts quant aux prix des appareils ? Cela m'intéresserait avant de me prononcer.

M. FOLLMY : Ecoutez, je ne suis pas très féru en la matière, ce que je peux vous dire c'est que la proposition qui vous a été soumise a été faite en collaboration avec le Service informatique de l'Association des communes genevoises, qui a donné son feu vert. Quant au prix, je pense que ce sont probablement des prix plafonds, et j'imagine que le Service financier ira encore négocier avec le fournisseur, qui est en l'occurrence la Société Compaq.

M. BAERTSCHI : Je sou mets la proposition de renvoyer ce crédit en Commission des finances, et après, nous voterons ou nous ne voterons pas.

La proposition de renvoi du crédit est refusée à la majorité évidente.

L'arrêté 7a) est accepté par 28 oui, 0 non, 2 abstentions. (Voir Annexe).

M. FOLLMY : Je voudrais rajouter à l'intervention de M. Dubath, qu'en 1994, la Commune avait investi de manière assez massive dans l'équipement informatique. Nous avons voté à l'époque, un crédit de l'ordre de Fr. 1'200'000.-- qui nous a permis de changer l'ensemble du parc informatique, et il y avait une présentation qui a été faite de manière détaillée à la Commission des finances. C'est clair, que si vous souhaitez avoir plus de précisions, c'est très volontiers qu'on vous les donnera lors d'une séance de la Commission des finances.

b) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : La Commission des finances félicite l'administration municipale pour le bouclage des comptes selon le Message No 14.11, qui sera rapporté par la Commission des travaux et constructions au point 13) de l'ordre du jour.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 4 décembre 2000 -
Rapporteur : M. Charles PAGE****a) Avenue Eugène-Lance - Modération de trafic
Crédit d'investissement (Fr. 1'200'000.--)**

=====

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. PAGE présente le sujet : Le projet présenté en détail à notre Conseil est connu. Il s'agit aujourd'hui de voter le crédit d'investissement. Celui-ci, après la mise en soumission, s'élève à Fr. 1'200'000.--.

Le Conseiller administratif délégué précise que les travaux qui sont en cours aujourd'hui concernent les canalisations et la stabilisation. Plusieurs chantiers ont été juxtaposés. Les trous actuels relèvent de la commune, ils concernent l'inspection visuelle de raccords.

Diverses demandes permettent de préciser que :

- un îlot sera installé avant d'arriver vers la mairie, dont les accès seront protégés
- il sera tenu compte de l'exploitation de la piscine grâce à un planning ad'hoc
- l'arrivée du tram ne devrait pas poser de problème.

L'accès au chemin du 1er-Août ne pourra se faire qu'en faisant un détour pour atteindre l'avenue Eugène-Lance, et de là, ledit chemin. Quelques craintes sont émises quant au report de trafic lié à ce choix.

Vote : unanimité en faveur du crédit.

M. SPINUCCI (Clichés) : Je ne reviendrai pas sur les détails puisqu'ils vous ont été donné lors de la précédente séance du Conseil municipal. Je vais très rapidement resituer le carrefour, sur la route du Grand-Lancy avec l'entrée du parc de la Mairie, ensuite, en allant direction du sud, le chemin du 1er-Août, avec une surélévation du carrefour et le marquage de 3 passages piétons. En direction sud, vous avez l'entrée du collège Marie-Thérèse avec une protection très très dure du passage piétons qui donne l'accès au collège. Ici, vous remarquerez qu'il n'y a pas de changement en ce qui concerne le stationnement, il reste en épi vers le bas du plan, côté ouest. Si on progresse toujours en direction sud, vous êtes vers l'entrée de la piscine, avec de nouveau une modération relativement forte, sans changement toujours sur le parage en épi, par contre, à cet endroit, on crée plusieurs cases pour le stationnement des vélos et vélomoteurs.

En poursuivant toujours en direction sud, on retrouve le carrefour dont on vient de parler, le restaurant Marignac. Là, vous avez l'aboutissement d'un petit cheminement piétonnier qui traverse le parc Marignac, avec la création d'un nouveau passage à piétons. Nous sommes ici au chemin des Rambossons, le parking existe, il est simplement mis aux dimensions selon les normes, création d'une oreille de Mickey à cet endroit, surélévation du carrefour et marquage des passages à piétons. A partir de là, il ne se passe en réalité plus de modération, mais celle-ci sera réalisée par un stationnement alterné à gauche en épi. Actuellement, vous avez un stationnement longitudinal sur le côté ouest du chemin. Vous voyez comment la modération est réalisée, il n'y a pas de gros travaux à effectuer, si ce n'est la protection des têtes de stationnement, avec une surélévation encore au bout du chemin. Vous êtes là à la rue du Bachet, carrefour beaucoup large actuellement, il sera modéré par une surélévation complète.

Si on va plus loin, on est de nouveau au chemin des Pontets, surélévation du carrefour, création de zones de plantations, toujours la modération réalisée par une alternance dans le stationnement. Il n'y a pas d'autres travaux. Il s'agit de travaux de marquages tout simplement. Probablement on fera une requête en zone bleue pour desservir le restaurant qui se trouve ici.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Si on poursuit en direction du sud, vous avez le chemin du Pesay qui subira un léger changement dans le sens, qu'actuellement, vous ne pouvez pas, depuis le chemin de Pesay, sortir sur l'avenue Eugène-Lance, il sera mis à double sens, cela évitera les habitants du square, qui veulent se rendre à Carouge, pourront passer par l'avenue Eugène-Lance, et ne seront plus obligés de revenir sur la route de St-Julien, aller vers le restaurant Chappuis et revenir ensuite en direction de Carouge.

Ici, vous avez le dernier chemin, c'est le chemin des Anémones qui ne subit pas de changement, il reste donc à sens unique, en direction de la route de St-Julien. Il y a un réaménagement du carrefour.

M. LANCE : J'aimerais remercier M. Föllmi d'avoir pris en considération ma proposition de transformer chaque année un chemin ou une place de la Commune en zone piétonne, en remplacement de la journée sans voitures.

Enfin, dans cette proposition, je pensais à 3 lieux, le chemin de la Vendée, la cour Tressy-Cordy et le passage du 1er-Août. Dans le cadre du crédit qui nous est soumis ce soir, je propose donc d'inclure la transformation du passage du 1er-Août en zone piétonne, puisque ce secteur est touché par l'aménagement global qui nous est présenté ce soir. En effet, je trouve dommage qu'il y ait plein de voitures dans ce chemin, qui est d'ailleurs déjà pavé, et si on pouvait interdire complètement les voitures dans ce chemin, je pense que ce serait une bonne chose.

J'aurais également une question par rapport à cet aménagement. Est-ce que le nombre de places de parking diminue par rapport à la situation actuelle ?

M. BAERTSCHI : C'est quasiment un renvoi en commission que vous demandez là, en fonction des plans qui nous sont proposés.

M. LANCE : Comme on propose de mettre en sens unique le chemin du 1er-Août, comme le passage du 1er-Août est attenant, je pense que ce serait bon de prendre en considération cette proposition dans ce projet d'aménagement.

M. GERBEX : Je crois que la proposition de M. Lance est un peu utopique, de fermer des passages, des chemins à la circulation. Si les commerçants n'ont plus accès à leurs commerces, que feront-ils ? Ils déménageront et partiront dans d'autres communes.

M. SPINUCCI : D'abord, la fermeture même du chemin n'entraîne pas de frais énormes, il s'agira simplement de trouver le moyen physique de le faire. Par contre, on ne peut pas sans autre fermer un chemin, il y a des enquêtes qui doivent être faites par le Département de justice, police et des transports. Il faut prendre l'avis de tous les riverains, et voir dans quelle mesure, il y a l'unanimité dans la mise en place de cette mesure.

Je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, le Grand Conseil a voté une loi qui donne aux communes la possibilité de créer des zones résidentielles, ou de fermer des rues de la commune, que cette loi a fait l'objet d'un référendum qui a récolté largement le nombre de signatures nécessaire, et qui passera donc à votation populaire.

Si vous demandez à ce que cette rue soit fermée à la circulation, transformée en zone piétonne, il faudra qu'on demande au Département de justice, police et des transports de mener une enquête.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

La réponse concernant les places de parc, il y a une légère diminution de places de parc, d'environ 10 à 20 places qui sont en diminution par rapport au nombre actuel.

M. TERRIER : Je ne sais pas si vous avez remarqué, pour celui qui traverse la commune du sud au nord, de l'est à l'ouest, qu'il y a des travaux de fouilles qui se font un peu partout. On en avait déjà discuté lors d'une séance de commission, ce sont des travaux de pose de câbles, qui se font par des sociétés privées Est-on sûr que les travaux par rapport à l'avenue Eugène-Lance seront faits, pas que l'on se retrouve à la fin d'avoir coupé le ruban, avec des petites pelleteuses qui endommageront aussi bien la route que les trottoirs.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris par rapport au chemin de Pesay, donc maintenant on pourra aller du chemin de Pesay sur l'avenue Eugène-Lance, ce que l'on ne pouvait pas faire jusqu'à maintenant. On fait tout pour une modération de trafic, et là, on va l'augmenter avec ce principe. Je me demande si c'est quelque chose d'obligatoire, vu qu'on augmente le trafic sur l'avenue Eugène-Lance; ne serait-il pas préférable de conserver la situation actuelle ?

M. SPINUCCI : Concernant les interventions du service public, je ne peux pas le garantir. Nous avons, ces temps-ci, énormément de difficultés à coordonner l'ensemble des travaux, notamment avec les entreprises chargées de la pose des fibres optiques. Ceux qui habitent dans la région du plateau du Petit-Lancy le vivent ces jours, et là, nous avons réussi à coordonner parce que la demande initiale était de rejoindre le bas de la rampe du Pont-Rouge au quartier des banques, 3 sociétés différentes par 3 chemins différents. Nous avons réussi à coordonner ces 3 sociétés et les 3 aujourd'hui, ont posé ou sont en train de poser dans une fouille commune à la rampe du Pont-Rouge.

Lorsque nous avons soumis ce cas, on nous a dit, pour cette fois-ci, c'est réglé, mais attention, nous sommes 3, il y a vraisemblablement encore une bonne demi douzaine d'autres sociétés qui veulent absolument amener une fibre optique dans la région des banques du Petit-Lancy.

Ici, je ne vois pas de centre administratif important qui pourrait demander une ouverture de fouille. Ce que je peux dire, c'est que nous avons, avant d'entreprendre ces travaux, soumis à la Commission de coordination des travaux, le dossier. Il n'y a pas eu de demande, si ce n'est sur le premier tronçon entre la route du Grand-Lancy et le chemin du 1er-Août. Ces travaux ont été exécutés, le tronçon qui va du chemin du 1er-Août jusqu'à la route de St-Julien n'intéresse personne, mais par précaution, nous soumettrons cette demande, puisqu'il s'est écoulé maintenant quelques mois, pour voir s'il y a de réelles demandes qui sont parvenues à notre service. Cela est certain, nous ne pouvons pas garantir à 100 %, mais nous faisons tout ce qu'il faut pour être à jour avec nos demandes.

Concernant le chemin de Pesay, je comprends la remarque de M. Terrier. C'est une demande des habitants, parce que si vous avez l'occasion de sortir du chemin de Pesay sur la route de St-Julien, c'est extrêmement périlleux. Alors, c'est vrai, il faut peser les deux inconvénients, est-ce qu'on peut augmenter légèrement le trafic sur l'avenue Eugène-Lance, ou alors laisser les gens du square de Pesay, prendre le risque chaque fois qu'ils sortent sur la route de St-Julien. Nous avons soumis ce dilemme au Département de justice, police et des transports qui nous a suggéré d'adopter la deuxième solution, c'est-à-dire, courir le risque d'augmenter légèrement le volume de

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

trafic sur l'avenue Eugène-Lance, et dégager si possible la sortie sur la route de St-Julien. Cette demande a aussi été formulée par les habitants du square.

M. BAERTSCHI : M. Lance, vous arrivez avec une autre proposition ?

M. LANCE : Non, M. Föllmi a proposé de reprendre ma proposition en Commission de l'aménagement de l'environnement.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Pont des Briques - Aménagement d'un passage sous la route du Grand-Lancy - Crédit d'investissement (Fr. 940'000.--)

=====

M. PAGE présente le sujet : Ce projet, qui remonte à plus de 20 ans, devrait permettre de boucler l'itinéraire des chemins piétonniers de la Commune. Coût environ Fr. 945'000.--.

La Commission reçoit MM. Haldi et Rubini, architectes. Le premier rappelle que les premiers projets optaient pour des passerelles sous le pont, ce qui a été refusé par le Département des travaux publics.

En 1995, un passage souterrain de 4 m. de large avait été refusé par notre Conseil qui optait pour 2 m. de largeur. Le coût d'alors était de Fr. 700'000.--.

L'architecte, M. Haldi, explique qu'on ne peut pas être trop près de la culée du pont. Il y aurait risque d'instabilité. Le projet actuel représente le minimum réalisable.

L'architecte relève qu'une entreprise pratiquerait des prix trop bas. Le représentant du Conseil administratif précise que l'architecte a accepté les entreprises et le cahier des charges. Il appartient à l'architecte de veiller au respect de celui-ci.

Il est répondu à un Conseiller que le pont des Briques a encore un avenir, il ne sera pas élargi et sa résistance ne pose aucun problème.

Il est également précisé que le risque de crues n'est pas absolument écarté, il n'est cependant pas exclu que le tunnel soit malgré tout inondé.

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement avait souhaité la pose de niches à chauve-souris. Cette solution est écartée, car elle ferait fuir les promeneurs.

Il ressort de diverses interventions, que le chemin longeant l'Aire est bien fréquenté. Au niveau de l'aménagement intérieur, il est prévu une somme de Fr. 20'000.-- pour des candélabres incrustés dans le béton. Le budget contient un coût pour constat d'huissier et aussi Fr. 10'000.-- pour des signalisations.

Après le départ des architectes, il est rappelé que le projet de 1995 à 4 m. de large avait été refusé en commission par 6 non, 2 oui et 1 abstention. Le nouveau projet prévoit 2,5 m. de large, respectant ainsi les normes en la matière.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Il convainc une majorité de la Commission par 6 oui, 0 non, 2 abstentions. En 1995, la solution à 2 m. de large avait été acceptée par 5 oui, 3 non et 1 abstention.

M. SPINUCCI (Clichés) : Nous avons ici en haut la route du Grand-Lancy, l'Aire avec le pont dit des Briques. A l'endroit ici, où il y a la flèche, c'est le chemin des Liserons qui part depuis le chemin des Verjus.

Le projet envisage la création d'un tunnel à cet endroit-là, pour traverser la route du Grand-Lancy. Cette maisonnette que vous voyez ici, appartient à l'Etat de Genève, c'est un dépôt de la voirie cantonale, nous avons, aujourd'hui, l'autorisation de démolir.

La même maison, le tunnel se situe derrière cette maison, vous voyez ici le pont des Briques, avec l'amorce du chemin de la Colline. Voilà, de nouveau le dépôt de la voirie, le pont des Briques, le chemin de la Colline, le tunnel qui passera quelque part ici, dessous. Toujours le même pont des Briques, le tunnel qui traversera ici.

Ici, vous avez un dessin très technique, vous trouvez ici l'Aire, la route du Grand-Lancy, la maison qui sera démolie est représentée par ces traits, le tunnel à cet endroit-là. On reprend au chemin des Liserons, on est toujours à ciel ouvert, et le tunnel sous la route, avec les deux trottoirs pour piétons, et ensuite, on se raccorde à des cheminements existants.

A côté du tunnel, dans la partie à ciel ouvert, vous avez un escalier qui permet pour ceux qui voudraient aller depuis le chemin des Liserons sur le trottoir de la route du Grand-Lancy, vers le nord, ou vers le sud, directement sans devoir faire le détour qu'on fait actuellement par le cheminement qui monte ici derrière. Voilà une vue, le pont des Briques existant, le passage projeté, avec l'escalier latéral et la reprise des talus.

Ne vous laissez pas impressionner par ce mur, c'est tout à fait technique, aujourd'hui, nous avons discuté avec le mandataire, il sera supprimé ainsi que celui-ci d'ailleurs, on se contentera d'une barrière telle que celle qui existe actuellement. Comme le rapporteur l'a dit, la largeur du tunnel a été portée à 2,50 m.

Une vue depuis l'autre côté, l'arrivée du tunnel, le pont des Briques, la route du Grand-Lancy. Ici, c'est une coupe transversale, vous avez de ce côté, le chemin des Liserons, l'escalier qui monte vers la route du Grand-Lancy et le tunnel sous la route.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste est favorable au principe d'un passage protégé pour les piétons sous la route du Grand-Lancy, à la hauteur du pont des Briques.

Néanmoins, le coût de cet ouvrage et de ses aménagements, sur une longueur d'environ 20 m. nous semble pour le moins exorbitant. En effet, nous venons d'approuver une modération du trafic sur plus d'un km à l'avenue Eugène-Lance pour une somme supérieure de Fr. 80'000.-- à peine, par rapport au crédit demandé pour le passage souterrain en question.

Nos finances vont mieux, c'est un fait dont nous nous réjouissons. Cependant, nous ne pensons pas que la Commune soit déjà assez riche, actuellement, pour se permettre une telle folie. Les Fr. 700'000.-- du projet de 1995 nous avaient déjà passablement refroidis, nous, et un bon nombre de Conseillers des autres groupes politiques.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Nous ne pouvons donc souscrire ce soir à cette dépense de Fr. 940'000.-- et nous demandons le renvoi de cet objet aux commissions compétentes afin qu'elles planchent sur une solution nettement moins coûteuse. Ce chantier n'est pas une urgence, même s'il traîne dans nos tiroirs depuis de longues années. Pour ce prix, nous pourrions, par exemple, entreprendre une modération du trafic à l'avenue du Curé-Baud, qui nous semble nettement prioritaire par rapport au passage du pont des Briques.

M. BAERTSCHI : Cette proposition sera soumise au vote, après d'éventuelles interventions.

M. HEIZMANN : Dans le cadre du cheminement, venant du Voiret jusqu'à l'Aire, il est clair qu'actuellement, cette coupure qui oblige les utilisateurs, dont M. Page ici présent est un féru utilisateur de ce cheminement, présente tout d'abord des risques, et puis, d'autre part, coupe de la magie de la promenade, puisqu'on quitte cet endroit idyllique, pour se retrouver dans un taux de circulation assez intense. Toutefois, effectivement, le projet semble cher Fr. 940'000.-- pour un trou, cela fait toujours drôle.

Je me suis permis de faire une petite maquette, c'est clair, maintenant M. Spinucci, avec ses services, nous l'a très bien expliqué et démontré, mais il faut dire que là aussi, lors de la Commission des travaux et constructions, le projet présenté par le bureau d'ingénieur était à la limite de l'acceptabilité. D'une part, le bureau n'était pas du tout préparé, on sentait qu'il venait de souffler sur son dossier pour enlever la poussière, et aux questions posées par les commissaires, il avait toujours beaucoup de difficulté à répondre. D'autre part, ce projet nous gênait un peu parce qu'il avait une approche extrêmement technocratique. Si vous regardez les plans, ce que l'on constate, qu'un tunnel soit droit, c'est assez logique, mais que les accès à ce tunnel sont également totalement rectilignes, et si l'on compte la longueur du tunnel, plus les cheminements rectilignes pour aborder ce tunnel, on arrive à une longueur d'environ 35 m., et donc ça coupe de cette magie dont je parlais précédemment, où l'on est toujours en contact avec la rivière, avec l'élément aquatique, et tout d'un coup, on est séparé d'environ 3,50 m. à 4 m. et on se retrouve sur une travée de 40 m. rectiligne. A notre sens, cela perdait un peu de son aspect un peu bucolique, et surtout naturel, de site naturel.

A notre sens, le groupe Radical, pour aller de l'avant, accepte ce crédit de Fr. 940'000.--, mais une fois encore, nous demandons que ce projet soit vu dans un aspect un peu plus naturel, et que les abords, les accès ne soient pas aussi rectilignes. Etant donné qu'on a une longueur de tunnel d'environ 7 m., pourquoi ne pas ouvrir du côté de la culée du pont, en faisant une ouverture beaucoup plus ronde, beaucoup plus accueillante, afin d'amener naturellement le promeneur à rentrer dans le goulet, parce qu'on ne se sent jamais toujours très bien dans un tunnel, donc l'amener de façon peut-être un peu plus conviviale.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, j'aimerais rassurer M. Heizmann. Effectivement, nous avons, en accord avec M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, pris la décision de nous adjoindre d'un spécialiste concernant l'esthétique du tunnel, nous pourrions simplement prévoir un carrelage à l'intérieur pour le rendre plus lumineux et plus accueillant.. L'éclairage sera également étudié, et les murs extérieurs, je l'ai dit en présentant les clichés, seront limités au strict minimum, et là où cela sera possible, on donnera des courbes tout à fait satisfaisantes.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Maintenant, pour traverser une route dangereuse, il y a, à mon avis, 5 possibilités : c'est dessous, de niveau, dessus, ou faire un détour ou rien du tout. Le parti Socialiste nous propose ce soir rien du tout. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à ce projet, mais sachez, qu'à plusieurs reprises, on a dit : c'est le seul maillon qui, avec la passerelle de Tivoli, manque pour relier le sud au nord de la commune, depuis les Palettes jusqu'au Bois-de-la-Bâtie, et nous l'avons répété plusieurs fois.

Je me suis délecté à la lecture d'un papillon que j'ai trouvé dans ma boîte aux lettres, qui nous propose un magnifique projet d'Agenda 21 à la campagne Navazza, dans laquelle, on devrait emmener des classes entières. Alors, je me demande par où on va les faire passer ces classes. Naturellement, je vous demande une certaine cohérence, si vous voulez que les enfants qui viennent de l'école En Sauvy traversent la route du Grand-Lancy de niveau, je n'y vois aucun inconvénient, tout simplement, je vous demande une certaine cohérence. Vous ne pouvez pas demander à ce qu'on travaille dans le sens de l'Agenda 21, mettre toute la population à l'abri des nuisances, et simultanément, vous opposer à un passage sous route, qui, manifestement soulage tous les usagers, notamment les piétons qui veulent de la route du Grand-Lancy passer sur l'autre rive.

Mme BOUNOUS : Excusez-moi M. Spinucci, mais je ne pense pas qu'on se soit opposé à votre projet, on a simplement dit que nous n'étions pas d'accord sur le coût., c'est très différent. D'autre part, il y a des moyens de traverser beaucoup plus simples. Vous avez à Plan-les-Ouates, quand vous sortez du chemin des Voirets, vous avez simplement un bouton, vous l'appuyez, le piéton est prioritaire, d'accord, ce n'est pas la même chose Enfin, de toute façon, on ne s'est pas opposé à votre projet.

M. SPINUCCI : Les feux lumineux à poussoir, on connaît. Il y en a un au carrefour de la place des Ormeaux. On n'arrête pas d'avoir des réclamations, parce que le temps de traverser qu'on accorde aux piétons, un mètre par seconde, vaut pour les adultes, et il faut se dépêcher parce que marcher à la vitesse d'un mètre par seconde, je vous laisse imaginer cette solution avec des petits marmots de 4 ans. Je partage pleinement votre point de vue sur l'aménagement du parc, mais la question n'est pas là. Donc, il n'est pas imaginable d'aménager un carrefour lumineux à poussoir pour des enfants qui marchent à une vitesse très lente.

Quant au coût, en 1995, nous avons malheureusement pris l'habitude d'avoir des coûts extrêmement bas. Les coûts, dans le génie civil, avaient chuté de 30 à 40 %. Maintenant, compte tenu de la conjoncture, tout le monde se réjouit, les caisses se remplissent, mais les prix dans le domaine de la construction, notamment dans le génie civil, rejoignent maintenant le niveau d'il y a 4 ou 5 ans. Il y a une hausse constante, je pense qu'elle ne s'arrêtera pas, et malheureusement, nous sommes démunis contre ce phénomène.

Le projet a été mis en soumission, il y a une vingtaine d'entreprises qui ont soumissionné, la concurrence a pleinement joué, le mandataire nous avait déconseillé d'adjuger les travaux au meilleur marché, nous l'avons mis face à ses responsabilités. Il appartient au mandataire de surveiller les travaux et d'exiger qu'ils soient exécutés conformément au cahier des charges. Il a bien compris le message, nous avons limé pour les prix, malheureusement, nous arrivons à un prix, qui, évidemment si on le compare au mètre linéaire de l'avenue Eugène-Lance, apparaît un peu disproportionné. Il faut savoir que la route du Grand-Lancy est une route à grand trafic, qu'il y a des mesures d'installation de chantier qu'il va falloir prendre, qui seront absolument sévères, et qui coûtent cher. Sur le prix, je ne peux que vous encourager

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

à voter ce crédit, tout en vous assurant que, comme toujours, nous essayerons de limiter le coût au chiffre le plus bas possible. Je ne vois pas par quel miracle, nous arriverions à diminuer le prix, alors que nous avons, contrairement à l'avis de notre mandataire, adjudé, nous ne l'avons pas encore fait, mais en avons l'intention, si vous votez ce crédit, d'adjudger ces travaux à l'entreprise la meilleure marché, qui est d'ailleurs une entreprise lancéenne.

M. PAGE : Comme l'a relevé mon collègue M. Heizmann, j'apprécie les chemins piétonniers de la commune, et j'ai même œuvré pour les développer, du temps encore de M. Rosselet, et ensuite avec M. Spinucci. Je suis conscient que le montant est élevé et qu'on pourrait se poser la question, est-ce qu'il faut repousser ou dépenser pour autre chose. Dépenser pour autre chose, je ne crois pas que c'est un argument, parce que, à ce moment-là, sur chaque projet, on pourra dire, pourquoi dépenser Fr. 1'200'000.-- à l'avenue Eugène-Lance, on pourrait mettre quelques poteaux en plastic, et finalement cela coûterait quelques milliers de francs, le résultat sera le même, et puis, on aura bricolé et là aussi on tombe là-dessus.

Je crois qu'il faut convaincre que les chemins piétonniers sont aussi quelque chose d'important dans la commune, on a un réseau qui est important actuellement, et je crois que notre commune est un exemple, on l'a relevé, puisque je suis dans la Commission de l'environnement, on nous a parlé de l'avenir écologique de la commune, je pense que c'est un élément important. Il y a deux éléments, il y a l'élément de sécurité, la sécurité n'a pas de prix, ici elle a un prix assez haut, mais enfin, je pense qu'on peut se permettre de l'accepter en faisant confiance à la commune. Je dirai réduire au maximum le coût et aussi de rendre plus champêtre les abords de ce tunnel.

M. LANCE : Personnellement, je partage les propos du groupe Socialiste. J'avais dit en Commission des finances, lors de l'examen du budget des investissements, je trouve également ce coût exorbitant pour ces 40 m. de tunnel. C'est vrai, M. Page, je ne suis pas contre ce tunnel, je crois qu'il est nécessaire, mais par contre, comme l'a dit M. Heizmann, j'ai aussi constaté, en lisant ce procès-verbal de la Commission des travaux et constructions, une certaine nonchalance par rapport au mandataire, un manque d'enthousiasme, et cela me dérange un peu par rapport au projet qui nous est présenté ce soir. Malgré tout, je voterai pour ce projet, mais je demande au Conseil administratif de faire diligence par rapport au coût global de ce projet.

M. DUBATH : Je vais bien sûr abonder dans le sens de ce projet, même s'il n'est pas totalement satisfaisant, mais j'estime que ce maillon est nécessaire, que c'est une bonne chose de le réaliser, et puis, tant pis pour les chauve-souris. Comme le pont s'appelle le pont des Briques, on pourrait laisser quelques briques sous le pont, puisqu'on avait parlé des chauve-souris, ça leur ferait plaisir, et je ne suis pas sûr que les chauve-souris effraient les promeneurs.

M. JAQUET : J'aimerais quand même insister sur le fait que le projet soit simplement discuté en commission, de toute évidence, il y a un malaise vraiment important. Le fait de l'accepter en demandant qu'on tienne compte de ça, je crois que c'est la Commission qui devrait se réunir encore une fois, et rediscuter du problème, de manière sérieuse pour éliminer tout malentendu.

M. AUGSBURGER : Excusez-moi, mais je crois que ce soir on est en train de reparler d'un problème qui a déjà été débattu, les gens ne se rendent absolument pas compte financièrement ce qu'est une reprise en sous-œuvre, on a une route au-dessus qui doit

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

rester ouverte; je pense que si l'on renvoie ce projet, on renvoie cet objet à Fr. 500'000.-- de plus dans une année. Donc, à mon avis, il faut surtout clore ce débat, et voter ce projet vite.

M. PEREZ IRIARTE : J'aimerais savoir si le Service du Lac et des Cours d'eau a été sollicité afin d'étudier ce dossier, et si la solution du tunnel est la seule possible ? Compte tenu qu'il y a un grand projet au niveau genevois, et il y a un certain nombre de problèmes en ce moment relatifs à l'entretien des rivières genevoises. Je demande que cet objet soit renvoyé en Commission afin de vous entretenir avec le Directeur du service du Lac et Cours d'eau de Genève.

M. BAERTSCHI : Nous allons d'abord voter la proposition du groupe Socialiste de renvoyer ce projet en commission.

Le renvoi en commission est refusé par 17 non, 8 oui, 4 abstentions.

L'arrêté 8b) est accepté par 20 oui, 8 non, 2 abstentions. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif rappelle la plainte déposée contre un artisan par notre commune. Craignant de ne pas être payé, l'artisan avait fait de fausses signatures. Il a été condamné à 6 mois avec sursis. Sa créance avait été bloquée, les travaux d'un appartement n'étant pas satisfaisants. Les frais supplémentaires seront portés en déduction de la créance de l'artisan. La commune a fait appel du jugement afin que le condamné soit tenu à rembourser nos dépens.

Le restaurant Le Marignac, qui a un bail de 10 ans, a fait l'objet de travaux d'entretien et aussi d'amélioration. Ces derniers seront répercutés sur le loyer.

Un Conseiller s'inquiète des conséquences de la pose d'arceaux rouges, réduisant le passage près de la salle communale du Grand-Lancy. L'administration se renseignera sur les normes en vigueur. Le problème dû à une tente dressée à côté de la salle communale sera également examiné.

L'absence d'un élément du pont de Lancy est dû à un accident.

Un Conseiller relève que les murs du pont sont recouverts de graffitis. Le Conseiller administratif responsable répond qu'une intervention auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'a pas eu de succès. Le Département a répondu que ces graffitis représentaient une forme d'art, et qu'il n'y avait pas de moyens financiers pour les effacer.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

- 9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN
COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 23 novembre 2000 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
-

Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy - Etat des études

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Suite au recours déposé par un groupe de 3 bureaux, contre l'attribution du mandat d'ingénieur civil, M. Spinucci a relaté l'évolution de cette procédure.

Le Tribunal administratif a rendu son jugement dans les jours qui ont suivi le dépôt de recours. L'effet suspensif réclamé a été rejeté le 20 juillet 2000, et le jugement précise que ce dossier n'est pas soumis aux seuils AIMP, les limites fixées n'étant pas atteintes.

Le 12 octobre, le Tribunal a indiqué, par lettre, qu'une deuxième écriture était superflue. Le 25 octobre, tous recours étaient rejetés.

A partir de cette date, les recourants avaient encore 30 jours pour faire appel au Tribunal fédéral. Ont-ils utilisé cette possibilité ?

M. le Conseiller administratif pourra peut-être actualiser nos informations, déjà anciennes. Merci d'avance ! La discussion s'est portée sur la fiabilité des estimations de coûts, déterminant la procédure d'adjudication. Les prix réels ne sont connus qu'à la rentrée des soumissions, d'où une certaine ambiguïté pour les travaux se situant à la limite des seuils admis.

Selon M. Spinucci, les limites seront fixées à Fr. 100'000.-- pour l'année prochaine. Cela simplifiera probablement le choix de la procédure, mais amplifiera le travail administratif, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les entreprises.

Peut-être, regretterons-nous alors les anciens procédés, plus protectionnistes, mais proches des réalités économiques locales.

En deuxième partie, M. Côte du Service des Travaux et Constructions, a confirmé le programme des études, soit : demandes d'autorisations de construire et démolir, inscriptions des entreprises et lancement des soumissions.

En un mois, il s'est très certainement passé beaucoup de choses qui seront précisées par ma collègue de la Commission des écoles, et M. le Conseiller administratif délégué aux Travaux et Constructions.

Mme BOUNOUS présente le sujet : Comme à chaque séance de la commission, une mise au point est établie. On a l'impression que les sociétés sportives n'ont pas été contactées quant à leurs besoins concernant la salle omnisports; en fait nous passons directement par le Département de l'instruction publique qui vise les plans.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Pour la salle omnisports, les plans sont partis à Macolin après avoir été soumis au Département de l'instruction publique. Une réunion avec tous les enseignants de l'école du Petit-Lancy sera fixée prochainement. Pour le parascolaire nous n'avons qu'un seul interlocuteur le GIAP.

Les requêtes en autorisation de construire ont été déposées le 9 novembre dernier, mais nécessiteront un délai de 3 à 4 mois. Les instances compétentes ont été contactées avant le dépôt du dossier. Les autorisations ne nous parviendront qu'en février 2001.

Un avis a paru dans la Feuille d'avis officielle concernant les aménagements intérieurs. Les soumissions seront envoyées aux entreprises entre la mi-décembre et le début janvier.

En juin-juillet 2001, deux panneaux d'affichage seront installés. L'un côté avenue Louis-Bertrand, l'autre côté chemin des Clochetons.

De plus, en début d'année, une séance d'information animée par les Conseillers administratifs se tiendra au Petit-Lancy.

**10. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 9 novembre 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****Présentation du projet de salle omnisports au Petit-Lancy - Suite**

M. ZEHFUS présente le sujet : Suite à l'audition des mandataires en date du 5 octobre 2000, rapportée au Conseil municipal du 16 novembre, les quelques questions qui avaient été posées par les commissaires, ont reçu des réponses.

Une des principales questions était la présence possible d'une fosse qui n'était pas prévue dans le projet initial. Ce genre d'installation est destiné exclusivement à l'entraînement de la gymnastique. Notre chef du Service des Travaux et Constructions nous a fait part de quelques données techniques si cette fosse était réalisée. Le coût supplémentaire, vu les différents travaux à effectuer, serait de plusieurs dizaines de milliers de francs.

A l'heure actuelle, la société de gymnastique de Lancy n'a pas été contactée, cette question n'ayant pas été abordée précédemment.

L'autre question portait sur la hauteur de la salle, et M. Chobaz nous a confirmé que la norme de 8 m. était correcte mais, avec une hauteur de 9 m., on apportait un confort supplémentaire. A ce sujet, plusieurs explications techniques nous sont précisées. Cette hauteur de 9 m. permettrait l'amélioration de la pratique de plusieurs sports comme la G.R.S. (gymnastique rythmique sportive). Au vu des avantages, le Conseil administratif a demandé aux architectes de modifier les plans en prévoyant la hauteur de 9 m.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

D'autre part, au sujet des questions relatives au manque de locaux au sous-sol, il a été possible de récupérer de la place sur un local technique pour créer un autre local qui pourrait être utilisé comme dépôt de matériel.

Un commissaire réitère sa satisfaction de savoir que notre commission a été consultée. Il précise encore que, malgré les interrogations posées lors de la dernière séance sur le système de chauffage et les moyens d'éclairage, les demandes d'autorisation ont déjà été déposées.

Une dernière précision nous est communiquée. Le dossier a été déposé au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Un appel d'offres paraîtra dans la Feuille d'avis officielle pour les divers travaux (terrassment, gros oeuvre, installations électriques, etc.)

**11. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 23 novembre 2000 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

a) Manifestations diverses et fête des écoles au parc Navazza : Quid ?
=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Il nous est demandé de nous décider pour savoir si le parc Navazza conviendrait pour accueillir la fête des Promotions et diverses autres manifestations.

M. Côte nous présente les maquettes et nous revenons sur les deux variantes proposées, à savoir : soit le projet classique style parc des Eaux-Vives, soit une solution plus moderne avec espace de fêtes plus conséquent.

La parcelle a une surface totale de 67.000 m², l'espace pour les manifestations se trouverait sur la partie supérieure assez plane et serait de 12 à 15000 m², la partie chemin de la Colline, route du Grand-Lancy étant en déclivité.

Actuellement, nous disposons de 19.000 m² environ au Petit-Lancy. Après la réalisation du projet en cours, il ne restera plus que 5.000 m², d'où la nécessité de trouver un endroit de remplacement.

Il est à noter que pour Navazza le problème du parking reste entier. En effet, lors des manifestations au collège de Saussure, les gens ne savent déjà pas où se garer, il faudra envisager soit le déplacement à pied soit la mise à disposition de navettes.

Il est rappelé également que nous devons veiller aux nuisances dont pourraient souffrir les locataires avoisinant cette place de fête, car par respect pour la volonté des donateurs, la création d'un parc doit rester en priorité.

Un autre problème est soulevé relatif aux évacuations d'eaux, à l'électricité, et à l'aménagement de W.C. publics, tout ceci doit être pris en compte, y compris le projet du groupe Socialiste quant à l'aménagement de la ferme.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Afin de faire avancer ce dossier, un vote de principe nous est demandé pour avoir notre accord sur l'aménagement d'une place de fête sise sur le haut de la parcelle du parc Navazza. Ce projet est accepté par la commission par 8 pour et 1 abstention.

M. CAVALERI : Lors du débat sur le crédit d'étude pour l'aménagement du parc Navazza, notre groupe avait implicitement accepté la possibilité d'utiliser une partie du terrain pour des fêtes communales.

Nous avons aussi émis des réserves quant à cette solution, tant que d'autres affectations n'auraient pas été étudiées, afin que notre décision finale puisse résulter d'un choix entre plusieurs solutions.

Le vote de ce soir nous met un peu dans l'embarras, car il risque d'être interprété comme un pas important, sinon définitif, vers une affectation qui pourrait exclure d'emblée d'autres projets. Nous préférons, quant à nous, considérer que le vote de principe de ce soir n'a pas d'autre but que celui d'explorer plus avant une piste possible. Si tel est le cas, et nous espérons que le Conseil administratif pourra nous rassurer sur ce point, une majorité de notre groupe est prête à donner son accord de principe pour étudier la possibilité d'affecter le haut du parc aux fêtes communales.

Nous demandons toutefois instamment que soient pris en compte les éléments suivants :

Premièrement : l'aménagement envisagé devra répondre aux critères de développement durable récemment définis par le concept cantonal de la protection de l'environnement, paru au cours de cette année, qui a abouti à l'actualisation du concept cantonal de la protection de l'environnement par le Conseil d'Etat le 22 août dernier. Ces instructions devront être données au mandataire si le Conseil administratif estime qu'il est «outillé » pour en tenir compte. Sinon, il sera nécessaire de faire appel à d'autres experts pour évaluer - selon les critères du développement durable - le projet qui sera présenté.

Deuxièmement, et nous ne sommes pas les seuls à le relever, le problème du parcage dans la région est aigu. Si le site était retenu pour les fêtes, il serait absolument indispensable d'inculquer à la population des comportements encore peu habituels, notamment celui de se rendre à un rassemblement public de plusieurs milliers de personnes autrement qu'en voiture. Il est en effet impensable, comme le disent beaucoup de gens d'ailleurs, d'aménager des hectares de parkings pour éviter quelques hectomètres de marche aux personnes réfractaires aux transports publics. Nous nous acheminons donc à coup sûr vers des solutions ... radicales qui seront en un premier temps mal acceptées par beaucoup de gens. Il faut d'emblée en être conscients et prêts à assumer les mesures qui nous sembleront indispensables pour la bonne marche des fêtes éventuelles. Nous attendons par conséquent que l'étude englobe également ce volet important du problème et propose des solutions convaincantes.

Troisièmement, nous insistons pour que les autres projets, quant à l'affectation future du parc, soient étudiés très rapidement, afin que le choix définitif puisse être fait en pleine connaissance de cause.

A ces trois conditions nous sommes prêts à nous prononcer positivement dans ce vote de principe.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. BAERTSCHI : Il y a une résolution qui devrait être votée ?

M. CAVALERI : Non.

M. ZEHFUS : Même s'il ne s'agit que d'un vote de principe, je voterai contre quand bien même le crédit d'étude a déjà été voté pour une place de fête dans la partie supérieure du parc Navazza.

En effet, et à plusieurs reprises lors des anciennes séances de la Commission de la sécurité, dont je fais partie, j'ai fait la remarque au sujet de l'indiscipline de certains automobilistes lors des nombreuses manifestations organisées dans, et par le collège de Saussure.

On peut y voir des véhicules parkés dans tous les sens, empêchant certains propriétaires fonciers d'accéder à leurs habitations et des véhicules sur des passages piétons, sur les lignes jaunes, qui suivent et précèdent les passages. Ces infractions sont passibles d'enlèvement des véhicules et mise en fourrière. Habitant à proximité, je n'ai malheureusement jamais vu un membre de notre Police municipale, j'ose dire maintenant agent de sécurité municipal, être présent pour verbaliser les contrevenants. Je suis très étonné du laxisme de nos autorités face aux nuisances régulières.

Une place de fête est envisagée, et jamais, au grand jamais, nos autorités exécutives n'ont levé le petit doigt pour l'indiscipline des usagers de la route. M. Föllmi, en son temps, avait donné comme toute réponse, qu'il restait des places disponibles dans les garages des immeubles voisins, Il ne s'agit pas d'une question de places disponibles, mais des nuisances qui risquent de se multiplier par dix, voire cent, lorsqu'une place de fête sera aménagée.

D'autre part, et nous en avons pris connaissance au début de ce Conseil municipal, lors des questions posées le mois dernier par le public, un citoyen avait parlé de ce problème, et pour toute réponse, il lui avait été répondu qu'une mauvaise expérience avait été faite lors du 25ème anniversaire de l'Orchestre de Lancy. Par conséquent, tant qu'une solution vigilante je dirai, pas radicale pour nos collègues, ne sera pas envisagée, pour éviter des pétitions de la part des habitants qui logent à proximité, je m'opposerai à tout aménagement d'une place de fête dans la campagne Navazza.

J'ajoute encore, pour la petite anecdote, qu'un Conseiller administratif a fait la une du Lancéen et de plusieurs quotidiens en plantant, avec des élèves, une haie de jeunes arbustes à l'intérieur de la campagne Navazza le long de la partie supérieure de la propriété. Que penseront nos futurs citoyens lorsqu'il faudra arracher ces arbres pour bétonner le site ?

M. DUBATH : J'ai reçu un rapport de M. Côte sur les surfaces de terrains pour les fêtes, on ne l'avait pas lors de la discussion, donc je lis : surface au Petit-Lancy, après construction du groupe scolaire et de la salle omnisports, on arrive à 11'300 m²; la surface au Grand-Lancy est actuellement de 12'000 m². On a fait une expérience l'année passée qui s'est bien déroulée et qui a été satisfaisante pour beaucoup de personnes, en particulier les enseignants et les enfants, qui consistait à faire les promotions en deux jours au Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Je pense que, pendant la durée des travaux du groupe scolaire du Petit-Lancy, il est possible de continuer à Marignac, et après, on a la possibilité de reséparer sur le site du du Petit-Lancy et le site du Grand-Lancy, qui entre les deux sont largement suffisants pour le nombre d'élèves actuels et à venir, et je pense qu'il n'est pas nécessaire de venir faire une place de fête et à nouveau regrouper tout le monde, avec tous les problèmes que cela peut poser, sur le terrain de la campagne Navazza.

Indépendamment de cela, j'estime que ce parc n'a pas vocation à devenir un lieu de fête, mais plutôt un lieu de promenade, un lieu de détente.

M. PAGE : Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit et que je partage dans les grandes lignes. On parlé aujourd'hui en début de séance qu'on mettait la charrue devant les bœufs, et j'ai l'impression que c'est ce que l'on fait ici.

Nous avons voté un crédit d'étude, dans ce crédit d'étude l'aspect aussi 1er Août, fête des écoles, etc. fait partie de cette étude, et si je demande une étude, si je demande un avis à quelqu'un, j'attends qu'il me le donne, j'attends d'avoir cette étude, avant de dire et bien de toute façon, en principe je vais faire comme ça.

Je ne partage pas l'avis de la majorité, qui fait de grosses réserves, qui dit oui malgré tout, je préférerais qu'on dise non et qu'on attende cette étude, on pourra arguer qu'il y a le problème des écoles et urgence. Il me semble que s'il y avait urgence, on se serait réveillés un peu plus vite, parce que Navazza, il y a déjà quelques temps que nous en sommes propriétaires, on a loué la maison, on a rénové la maison, tout cela a pris du temps, et cela est fait depuis pas mal de temps. Pour l'année prochaine, on a toujours Marignac, les promotions seront à Marignac, et ça nous laisse quand même un certain temps pour réfléchir.

Alors tout en admettant ce qui a été dit, je dirai prenons le temps de réfléchir, on attend une étude, il n'y a pas besoin de voter oui aujourd'hui, mais laissons ceci ouvert. Donc, nous voterons non pour le groupe Libéral.

Mme SOLIOZ : Sur cette question, le parti Démocrate-chrétien était passablement divisé, il y a eu des débats assez intéressants à ce sujet-là. Ce soir, la majorité acceptera le principe, mais sous certaines conditions, comme l'ont fait les Socialistes.

Nous tenons à soulever quelques points qui nous paraissent essentiels à la suite du projet. Tout d'abord, comme disent les Socialistes, nous mettons en avant le manque d'accès futur à ce parc, et le manque de places de parc. Nous relevons aussi que le parc est exposé à des vents assez violents, et qu'il peut faire extrêmement froid sur ce parc, pour les enfants en l'occurrence.

Nous nous posons une question, ne faudrait-il pas réfléchir à une collaboration avec le Département des travaux publics pour le partage de certains locaux du collège de Saussure ? D'autre part, nous soulignerons notre désir de voir la présence de places de détente et de places jeux dans ce parc, même s'il sera destiné à une place de fête. Finalement, et c'est le plus important, nous insistons tout particulièrement sur les coûts engendrés par ce parc, car ceux qui nous ont été présentés jusqu'à présent, nous paraissent exorbitants. Finalement, nous insistons sur notre volonté de garder ce parc le plus naturel possible, avec une conception la plus simple.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. SPINUCCI : J'aimerais rassurer tous les intervenants, je prends les 3 volets les plus importants, je les prends dans le désordre, je vais mélanger les sujets parce que tout se regroupe.

Premièrement, vous avez déjà voté un crédit d'étude, donc nous allons l'utiliser pour vous présenter quelque chose. Pour que l'on puisse vous présenter quelque chose, il est, pour nous, important de savoir si oui ou non, il y aura une place de fête. Si vous décidez qu'elle est souhaitée par votre Conseil, nous donnons nos instructions aux mandataires, pour que, dans son étude, qui est encore une étude sommaire et un avant-projet, on intègre une place de fête.

Sur la base de cette étude, sur laquelle, nous demanderons également de faire figurer d'autres aménagements, Mme Solioz parle de jeux de détente pour les enfants, si je reprends ce magnifique papillon que j'ai vu cet après-midi, il y a tout plein d'idées. Nous allons mettre tout ceci en musique, on peut utiliser ce terme, et ensuite, il vous appartiendra de dire : ça on prend, ça on écarte parce que c'est superflu, celui-là on n'en veut pas parce qu'il est trop cher, et l'étude sera façonnée selon vos désirs.

Je pense qu'il est bien, là je rejoins un désir de M. Lance, lors de la séance précédente qui disait : il ne faut pas faire comme au parc Bernasconi, où on est venu chaque année un petit bout, et puis l'étape 1, l'étape 2, et ce n'est pas encore fini.

Cet avant-projet qui vous sera présenté devra comporter l'ensemble des possibilités, c'est à vous qu'il appartiendra d'en écarter ou d'en rajouter. Sur ce point, je crois que nous sommes tout à fait clairs. Il est donc indispensable que nous sachions si oui ou non, il faut dessiner sur plan une place de fête. Comme elle va être ? Cela est le devoir du mandataire.

Concernant la circulation, nous avons pris la décision de faire faire une étude de circulation avec un volet particulier, celui du stationnement. En tous les cas, personnellement, je pars du principe qu'il ne devra pas y avoir de stationnement sur le site, ni à l'extérieur du site, et si cela ne devait pas être possible, alors il y aura lieu d'organiser des navettes. Je vous fais remarquer que, lorsqu'on a la fête des écoles au parc du Petit-Lancy, ceux du Grand-Lancy ont à peu près la même distance à parcourir, si ce n'est pas moins, et ceux du Petit-Lancy, j'estime qu'ils peuvent faire quelques centaines de mètres de plus. Voilà, comment je vois la chose.

Si vous acceptez, par un vote de principe, cet emplacement de fête, nous donnerons les instructions au mandataire, et je pense que, si ce n'est pas au mois de janvier, au mois de février, on vous soumettra cette fois-ci, un plan beaucoup plus détaillé; c'est encore un avant-projet sur lequel vous aurez à réfléchir.

Mme SOLIOZ : J'aimerais juste répondre à M. Spinucci, par rapport aux réactions qu'on a vues ce soir, je pense qu'elles ne sont pas dues au hasard. Si les Socialistes émettent des réserves, des conditions, si nous, Démocrate-chrétiens, on le fait aussi, c'est un sentiment qui est partagé, c'est qu'il y a certainement des raisons. Je pense que le fait d'avoir été à plusieurs reprises mis au pied du mur pour certaines décisions, nous sommes contraints à anticiper certains de vos projets. J'espère que vous tiendrez compte de l'ensemble des conditions qui ont été posées ce soir, et des remarques qui ont été faites par les différents partis.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Mme MALAGOLI : Je regrette, mais il y a quand même un petit problème dans la compréhension de ce qui a été dit, en tous les cas en ce qui me concerne, dans la chronologie de la procédure. Ce que j'ai compris jusqu'à présent, c'est que d'abord, il y a deux projets qui ont été présentés à la Commission de l'environnement, où dans les deux projets, une place pour les fêtes est présente, et ce n'est que après, qu'on nous demande un vote de principe pour cet espace de fête, et pas le contraire. J'ai peut-être mal compris.

Lors de la séance de la Commission de l'environnement, j'ai été complètement sidérée de voir que dans les deux projets cet espace était compris. D'abord les deux espaces sont compris dans les deux projets, et deuxièmement, on nous demande le vote de principe pour cet espace. Pour moi, il y a quelque chose que je n'arrive pas bien à comprendre.

M. PEREZ IRIARTE : Je suis étonné par la démarche qui n'est pas très régulière lors de la Commission, au moment de valider, et des projets ont été présentés. Ensuite, ce Conseil municipal a voté un crédit d'étude, je suis content que M. Spinucci a aussi demandé ce soir, par le biais de la Commission des écoles, culture et loisirs, d'avoir une validation.

Le problème ce soir est que la présentation que vous nous avez donnée est autre que celle qui a été demandée par le Conseil administratif, c'est-à-dire qu'il y a eu le vote de 8 et 1 abstention, par rapport aux fêtes des promotions. Il me semble que le projet qui est envisagé, c'est un macro-projet, et de ce fait, il faudra bien examiner si plus tard, ce projet va devenir une menace pour le reste du parc. Ce qui me semble beaucoup plus important, c'est que ce bureau d'étude qui fera celle-ci, ne la fasse pas seulement à la demande des Socialistes aux 3 conditions posées, mais aussi avec une étude d'impact sur l'environnement en général, et il y aura aussi l'étude sur la circulation, maintenant il y aura deux études. Le phénomène du parc Navazza commence à prendre de l'ampleur.

Il y a d'abord cette étude, ensuite l'étude concernant la circulation, mais aussi, il faudra voir l'impact sur l'environnement. Faire des manifestations avec 2 à 3'000 personnes en deux jours sur un parc, on est en train de démolir le seul endroit où nous avons vraiment un espace naturel historique, avec une vieille ferme, avec tout un charme pour la population. Il ne s'agit pas seulement de trouver une solution technique au problème des promotions. Je pense que nous sommes là en train d'hypothéquer l'avenir à long terme. Je ne suis pas contre l'hypothèse de trouver une place pour un certains types de manifestations très bien ciblées, il me semble quand même que les promotions sont des manifestations énormes, monstrueuses presque au niveau de la quantité des gens, l'installation des jeux, des appareils, des ramassages des déchets, etc., l'impact sur l'environnement est énorme.

J'aimerais vous demander M. Spinucci, ainsi qu'à votre Conseil, de bien examiner qu'une étude soit faite aussi sur l'impact, et pas seulement sur l'objectif.

M. TERRIER : Quand j'entends ce débat ce soir, il n'a pas été aussi important il y a un mois, quand on nous a demandé de voter un crédit d'étude pour l'entière surface de ce parc. Je n'ai pas entendu un seul mot de ce que j'entends ce soir, pour lesquels je rejoins certains de mes collègues. On ne parlait que d'une surface, aujourd'hui, on nous demande la fête des écoles. On sait tous, où elle doit se passer, en haut du parc. Tout ce que j'ai entendu ce soir, c'est sur la totalité, donc on voit bien l'ambiguïté du débat et de la question qui nous est posée.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Ce soir, c'est plus qu'un vote de principe. Premièrement, les deux projets qui nous ont été présentés, c'est avec la possibilité de la fête des écoles. Aujourd'hui, c'est plus qu'un vote de principe, c'est de dire tout ce que l'on va faire comme étude, pas sur la base de la fête des écoles. Après, qui osera dire, peut-être qu'on est pas tout à fait d'accord, une fois qu'on a fait l'étude d'impact. Pour ma part, aujourd'hui, par rapport aux connaissances que nous avons, c'est trop précipité de dire, oui je suis d'accord de faire la fête des écoles à Navazza. C'est pour cela que le groupe Libéral s'opposera à ce vote.

M. ZEHFUS : M. Spinucci, j'ai bien pris note de votre réponse, mais je crois quand même qu'il ne faut pas rêver. Une étude, même sur la circulation, n'apportera jamais rien. Pour mieux comprendre, il faut s'investir, il faut s'engager, il faut faire une étude d'environnement, c'est mon métier, j'enquête toute la journée, et ce n'est pas en mandatant 2-3 personnes qu'on arrive à une solution. Tant que nous n'avons pas réglé tous les paramètres pour cela, on ne pourra jamais prendre une décision raisonnable pour ce sujet.

M. DUBATH : Je n'aurai qu'un mot, laissez ce parc tranquille. Cette place des fêtes, tout le monde est d'accord qu'elle est mal desservie. On a des chiffres qui nous montrent qu'elle n'est pas nécessaire, et en plus, elle coûterait excessivement cher parce qu'il faut aplanir le terrain qui est en pente, alors je dis, laissez ce parc tranquille, et ne faites pas de place de fêtes à cet endroit-là. Elle n'est pas nécessaire, elle est malvenue.

M. LANCE : Je voudrais juste m'exprimer en tant que Président de la Commission des écoles, culture et loisirs. C'est vrai que notre commission a été saisie de ce sujet par rapport, uniquement à la place des fêtes, mais le but c'était de prendre la température de la Commission de savoir si les commissaires désiraient cette place des fêtes à Navazza oui ou non.

Ce vote de principe était venu à ce Conseil municipal, c'est vrai que j'aurai aimé qu'on en débattenne un peu dans les groupes, ce soir, il s'agit uniquement de dire oui ou non à une place des fêtes à Navazza. Si ce Conseil municipal dit oui à ce vote de principe, vu l'étude approfondie qui va être menée, je pense qu'on pourra toujours revenir en arrière, y renoncer au cas où. Ce soir, c'est un vote de principe uniquement par rapport à la place des fêtes.

M. CAVALERI : Justement, c'est là, que je n'ai pas eu la réponse à la question que les groupes posaient. Je n'ai toujours pas compris, en entendant les uns et les autres, si nous disons non, ça voudrait dire qu'on ne veut pas du tout de place de fête, donc cela est évident. Mais en disant oui, je n'ai pas compris qu'on disait oui, on la fait, et après on verra ce qu'on fait du reste du parc. Pour nous, dire oui, c'est d'examiner cette éventualité, c'est de ne pas l'exclure. Si c'est cela la question qui est posée, est-ce qu'on n'exclut pas d'emblée la place des fêtes, d'accord il faut étudier le problème. A entendre les uns et les autres, je crois qu'on n'est pas encore d'accord sur le terme même du vote. C'est pour cela qu'on flotte, ce n'est pas parce que les gens sont entêtés, je crois qu'on n'a encore pas bien cerné l'objectif à atteindre.

Si dire oui au vote de principe, c'est dire, on exclut pas la possibilité de... d'accord. Si ça va plus loin que cela, effectivement, je suis de l'avis de M. Terrier.

M. BAERTSCHI : Juste une petite précision avant de passer la parole à M. Chobaz. Le Bureau est responsable de ne pas avoir bien formulé cette question qui est : manifestations diverses et fêtes des écoles au parc Navazza : quid ? Il faut dire oui ou

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

non à quoi, on ne sait pas à quoi. Maintenant, si on prend le procès-verbal qui est arrivé après la séance du Bureau, il est bien marqué que M. Lance demande un vote, soit pour l'aménagement d'une place de fête sur le haut de la parcelle du parc Navazza ou non, donc je pense que c'est clair, le vote ce soir est pour ou contre. C'est comme cela que je le comprends à la lecture, si on est d'accord d'aménager une place de fête, oui, si on n'est pas d'accord, on dit non. C'est bien comme cela M. Lance ?

M. LANCE : Il s'agissait de prendre la température de la Commission, c'était obligatoire de le mettre au Conseil municipal ce soir.

Ou bien quelqu'un propose qu'on le renvoie, ou bien, on vote ce soir pour ou contre le principe d'une place de fête.

M. CHOBAS : Je ne sais pas ce qui est noté dans le procès-verbal, mais j'ai participé aux travaux de la séance de la Commission des écoles, culture et loisirs. Quand le sujet a été évoqué, je m'attendais effectivement à ce que les débats soient particulièrement longs, compte tenu du caractère sensible du lieu. A mon grand étonnement, la Commission a tranché de manière très claire et elle a tranché dans le sens qu'a traduit M. Cavaleri, à savoir que la Commission n'a pas voulu exclure la possibilité d'utiliser le parc Navazza comme lieu de manifestation.

En tous les cas, pour avoir assisté à la séance de la Commission, certains commissaires ont clairement précisé que leur avis de principe ne signifiait pas que, le moment venu, c'est-à-dire au moment de voter soit un crédit d'étude 2ème étape, soit sur un crédit pour un projet de construction, ça ne préjugait en rien de leur décision finale sur l'implantation d'un lieu de manifestation à cet endroit-là. C'est dans ce sens-là que la Commission des écoles, culture et loisirs s'est prononcée et elle a dit : nous nous trouvons dans une situation où nous ne souhaitons pas écarter la possibilité d'utiliser le parc Navazza comme lieu de manifestation, mais cela ne signifie pas encore pour autant que Navazza sera, dans l'avenir et dans le projet définitif, un lieu de manifestation pour la fête des écoles chaque année.

C'est comme cela que je l'ai ressenti et c'est aussi pour cela, qu'à mon avis, le vote a été aussi tranché (8 pour, 1 abstention). Tout le monde au sein de la Commission avait eu le feeling et le même sentiment et c'est, compte tenu de ce vote très clair, que je me suis dit, qu'effectivement, on pouvait venir devant ce Conseil municipal, pour confirmer cette approche de la Commission des écoles, culture et loisirs. On s'aperçoit ce soir, peut-être qu'il y a eu un défaut de communication à l'intérieur des caucous et que les membres de la Commission des écoles, culture et loisirs n'ont pas réussi à faire partager à leurs collègues leur approche ou leur appréciation. Personne n'avait dans l'idée, de mon point de vue, de s'engager définitivement aujourd'hui par le vote à prendre à ce que Navazza devienne à l'avenir un lieu de manifestations.

C'était simplement l'expression d'une volonté : on souhaitait ouvrir cette possibilité de lieu de manifestation, la conserver encore et non pas la clore définitivement aujourd'hui.

M. PAGE : Je me demande comment on vote ce soir puisqu'on vote pour dire qu'on pourra revenir en arrière, que ce vote n'a pas d'importance, ce qui permet de faire tout ce que l'on veut, alors je ne vois pas pourquoi on a mis ce vote. Nous avons un crédit

d'étude de plusieurs milliers de francs, où il est prévu, justement, cette possibilité d'aménagement, où il est prévu d'autres possibilités, etc.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Qu'on fasse cette étude, et à ce moment-là, je propose un renvoi à la Commission, en invitant la Commission de revenir sur le sujet lorsque l'étude nous aura été rendue, et avec cela, on aura des connaissances plus complètes, pour savoir ce que l'on veut faire. Pour l'instant, ce vote aura toujours une odeur d'ambigu, parce qu'il y a des gens qui vont dire non pour certaines choses, oui pour d'autres choses, oui avec de grosses réserves, etc. Alors renvoyons ceci en commission, et attendons l'étude, je crois qu'elle sera assez complète, on peut faire confiance au Conseil administratif, comme l'a dit M. Chobaz, cette étude nous permettra de prendre une position claire et nette.

M. TERRIER : Je suis d'accord avec mon collègue, Les deux projets pour lesquels vous avez voté un crédit d'étude prévoient un emplacement de la fête des écoles, alors c'était pour dire à M. Chobaz que ce vote était inutile. On n'en a pas besoin puisque les deux projets le mentionnent, il n'y a pas à savoir maintenant, oui ou non. On verra une fois que les deux projets nous seront présentés et que l'étude aura été faite.

M. CHOBAZ : Vous êtes cohérent M. Terrier. Vous vous êtes abstenu en commission. Ce n'est pas formulé sous forme de reproche. Vous avez dit exactement la même chose en séance de commission, vous le répétez en séance plénière. Pour les autres commissaires, c'est tout aussi clair que ce que vient de dire M. Terrier, mais dans un sens différent.

M. LANCE : J'aurai dû le faire en tout début de séance, je propose de retirer le vote concernant ce point de l'ordre du jour, mais pas de le renvoyer en commission, puisque la commission l'a déjà traité. Simplement retirer le vote de principe.

M. SPINUCCI : Quant à moi, cela ne me dérange pas du tout, mais dites-moi ce que je vais dire au mandataire. Est-ce qu'il faut prévoir une place de fête ou pas ? M. Terrier vous n'avez pas vu le projet, vous avez vu deux esquisses. La place de fête c'était une tache jaune sur une feuille blanche. Est-ce que vous voulez que cette tache jaune reste ou vous voulez qu'on la supprime ? Parce que l'approche de la part du mandataire n'est pas la même.

Il y a des problèmes en cas d'emplacement de fêtes qu'il faut essayer de résoudre. On a parlé de la différence de niveau, donc il faut que je puisse dire au mandataire, la place de fêtes est écartée, on n'en parle plus, vous mettez des arbres à la place, ou vous la laissez telle quelle, ou la place de fêtes peut être envisagée, et à ce moment-là, il faut qu'il réfléchisse sur la façon de la réaliser. Vous n'avez pas vu de projet, vous avez vu deux esquisses, deux esquisses qui ne sont même pas en avant-projet.

Pour moi, la chose est claire, si vous voulez qu'on élabore un plan où figure la place de fêtes, moi cela me suffit, mais vous n'avez pas besoin de prendre un vote principe, alors vous aurez un avant-projet sur lequel figurera la place de fêtes.

Pour répondre à M. Cavaleri, l'avant-projet qu'on allait vous soumettre comportait tous les éléments, qu'il vous appartenait ensuite d'enlever ce qui ne vous convenait pas, parce qu'ils ne conviennent pas à l'environnement, ils ne conviennent pas à l'emplacement, ils ne conviennent pas du point de vue économique. Si vous estimez que, sur ce projet-là, la place de fêtes doit être effacée, et bien on l'effacera, cela me paraît évident, mais on ne peut pas l'exclure aujourd'hui.

Mme SOLIOZ : J'aurais juste aimé que le Conseil administratif se mette d'accord, parce que d'entendre M. Chobaz, qui a participé à la commission, dire que là, ce n'est

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

pas un vote, dire oui ou non. M. Spinucci qui nous dit maintenant, choisissez c'est oui ou non, alors personnellement, je choisis de ne pas voter sur ce sujet-là.

M. HEIZMANN : Quel est exactement le libellé de la question que nous devons voter ?

M. BAERTSCHI : Le libellé étant obscur pour une question à oui ou non quand on nous demande quoi ? Je me suis rapporté à la Commission des écoles, culture et loisirs, pour reprendre le vote que M. Lance a fait passer, soit pour l'aménagement d'une place de fêtes sur le haut de la parcelle du parc Navazza. Oui ou non. C'est un vote qu'il faut remettre, parce que le Bureau n'a pas bien fait son travail, je le reconnais volontiers, en mettant cet objet en vote de principe.

M. PAGE : J'ai proposé un renvoi en commission, je la retire en faveur de la proposition de M. Lance.

M. BAERTSCHI : M. Lance, vous proposez de ne plus jamais en reparler !

M. LANCE : Simplement, je propose de supprimer le vote de ce qui est prévu dans cet ordre du jour, de demander aux commissaires de la Commission des écoles, culture et loisirs d'en parler dans les différents groupes.

M. BAERTSCHI : Nous passons au vote la proposition de M. Lance : 28 oui, 2 abstentions. Comme quoi, les solutions les plus simples ne sont pas toujours les plus courtes.

M. PEREZ IRARTE : Je pense qu'il y a un riche procès-verbal et la lecture de l'intervention de M. Chobaz concernant l'esprit de ces réflexions. Je crois que c'est assez clair M. Spinucci.

M. SPINUCCI : Pas du tout.

b) Délégué à la jeunesse - Suite et fin

=====

M. BAERTSCHI : Le libellé est mauvais, il s'agit bien de voter oui ou non pour le poste d'un délégué à la jeunesse à 50 %. C'est bien ce que vous avez cru comprendre, M. Chobaz ?

M. CHOBAS : Ce n'est pas ce que j'ai cru comprendre, c'est ce que j'ai clairement affirmé.

Mme BOUNOUS présente le sujet : Un nouveau cahier des charges n'ayant pas été élaboré, il nous est précisé que le demi-poste demandé semble modeste par rapport aux tâches répertoriées; mais vu la difficulté rencontrée pour convaincre le Conseil municipal et le Conseil administratif sur la nécessité de ce poste, l'accent restera mis sur les Ecoles et les Centres de Loisirs

Une évolution interviendra afin de toucher à tous les points mentionnés dans le cahier des charges.

Un commissaire souhaiterait un poste à 100 % mais reliant jeunesse et sport . Actuellement, il semble préférable de n'opter que pour le 50 % afin d'obtenir un feedback plus rapide. Néanmoins, un autre commissaire préférerait une réflexion plus

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

approfondie sur une refonte générale du dicastère de M. Chobaz. Il lui semble qu'il y a un manque de précision dans cette demande, pourtant un réel besoin d'un coordinateur s'est fait sentir lors de la réunion des groupes associatifs.

La commission passant au vote pour l'obtention d'un délégué à la jeunesse à 50 %, cette proposition est acceptée par 7 pour 1 non et 1 abstention.

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien votera favorablement l'engagement d'un délégué à la jeunesse, proposé par le Conseil administratif.

En effet, les différents et longs débats qui se sont déroulés en Commission des écoles, culture et loisirs ont démontré l'importance de ce poste dans les relations entre la Mairie et les différentes institutions ou structures destinées à la jeunesse.

Nous pensons qu'une agglomération comme Lancy doit renforcer son soutien aux enfants et aux jeunes, et ce délégué se situera en appui du Conseiller administratif délégué, qui ne devra pas, pour autant s'effacer, devant ce nouveau collaborateur.

Toutefois, nous déplorons que le projet du cahier des charges présenté à la Commission n'ait pas été modifié, suite aux différentes discussions, en regard de l'importance de la tâche.

En effet, ce cahier des charges est trop vague et touche à trop de domaines pour un poste à mi-temps ! Il aurait mieux fallu cadrer ce cahier des charges en rapport aux actions prioritaires à engager par le Conseil administratif.

Le groupe Démocrate-chrétien demande donc que le cahier des charges définitif soit soumis à la Commission des écoles, culture et loisirs avant que l'offre d'emploi soit publiée.

M. TERRIER : Si ce soir, je ne suis pas sur le principe de l'engagement de personnel, je trouve que la manière dont cela nous a été présenté, on va mettre la charrue devant les bœufs, et cela a été dit par M. Lance, je vais plus loin, je dis que c'est trop tôt pour engager cette personne, tant qu'on n'a pas revu une partie de la structure qui nous a été présentée du dicastère de M. Chobaz.

Ce que je dis là, ce n'est pas quelque chose contre l'organisation du dicastère et de mettre en cause le Conseiller administratif délégué j'aimerais bien que l'on soit d'accord là-dessus. Lors de la présentation, on a vu que le dicastère de M. Chobaz, il est vrai, avec la structure qu'il a, demande du travail à beaucoup de personnes qui sont à l'extérieur de la Mairie, qui ne sont pas employées de la Mairie, qui sont des bénévoles qu'on peut voir normalement le soir.

Alors imaginez, et c'est l'exemple que j'ai donné en commission, si cette personne travaille à 50 %, lors de la période où il y a des assemblées générales, car je pense que celui-ci devrait y participer, je ne sais pas de quand à quand, vous n'allez pas le voir au bureau. Travailler à 50 %, s'il fait ses heures le soir, je veux bien qu'il soit très compétent, qu'il soit ouvert à faire des heures supplémentaires, s'il a choisi un poste à 50 %, je ne pense pas qu'on puisse lui demander de venir le matin et de suivre encore le soir, sans qu'il soit payé ou en heures supplémentaires. C'est pour cela que la

solution du 100 % est à étudier. Le cahier des charges n'était pas été très bien ficelé et mal défini, c'est la raison pour laquelle, nous voterons contre.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. PURTSCHERT : Je rejoins M. Terrier dans ses paroles. Ce n'est pas sur la forme, mais c'est sur le principe que je me suis opposé, et surtout à la manière de faire cette demande de délégué à la jeunesse. D'une part, le cahier des charges n'est pas clair, et d'autre part, on a discuté pour savoir ce qu'on allait faire du parc Navazza parce qu'on ne savait pas où on en était. C'est la même théorie, à l'heure actuelle, en discutant de ce délégué à la jeunesse.

Je dirai qu'il est regrettable de dire que c'est seulement une sorte de jeunesse, parce que dans le sport, il y a aussi une jeunesse, alors je ne vois pas pourquoi, on ne navigue pas entre jeunesse et sport. Personnellement, le groupe Radical votera contre cette décision, et nous reviendrons sur notre position s'il y a quelque chose de plus clair et de plus élaboré par la suite.

M. BAERTSCHI : Nous passons au vote pour l'engagement d'un délégué à la jeunesse.

Vote accepté par 22 oui, 8 non.

c) Divers

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Pétition école de Tivoli - Les pyramides vont être déposées et remplacées par des panneaux de verre horizontaux. Suite aux délais de fabrication, le travail sera effectué durant les vacances de février.

Pour les jeux, les devis venant seulement de nous parvenir, la commande va être faite.

Appartement des Laurelles à Leysin - Dès janvier 2001, la Commission des travaux et constructions sera saisie d'une demande de crédit de Fr. 120'000.-- pour la réfection de cet appartement.

Hommage à Michel Simon - Un commissaire relève que cette personnalité, qui repose dans le cimetière de la commune, n'a jamais reçu l'hommage qui lui est dû, alors que la Ville de Genève lui a décerné une rue.

En son temps, M. Ernest Mayor avait proposé d'appeler « Espace Michel Simon » le bâtiment socioculturel de Lancy-Sud. A présent, il conviendrait d'étudier un projet rendant hommage à ce grand artiste.

Activité de Mme Boussina - Il est prévu que notre déléguée aux affaires économiques établisse régulièrement un rapport à soumettre à la Commission des finances.

Nouveau barème du parascolaire - Un nouveau barème entrera en vigueur en septembre 2001, sous réserve de l'approbation des communes concernées. Une exonération différente sera établie selon le revenu familial.

Relations Commission des écoles, culture et loisirs et enseignants - Certains enseignants feraient preuve d'une certaine ignorance quant au fonctionnement de notre commune. Les programmes scolaires ne sont pas de notre compétence quant à l'entretien des bâtiments ils sont pris en charge par le service des Travaux et

Constructions, néanmoins il est rappelé que pour la fête des Ecoles, notre commission a été judicieusement contactée.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Sécurité dans le quartier des Palettes - 3 jeunes sèment la zizanie et créent une psychose dans le quartier des Palettes cassant les vitrines de Pick Pay, suite à une dénonciation d'un voleur de cigarettes.

Il devient urgent de trouver un local de réunion pour Lancy-Sud afin que nos éducateurs puissent agir rapidement. De plus, pourquoi ne pas installer une annexe du poste de Police municipale aux Palettes ?

Pour Tivoli, il est à noter que si les réunions de jeunes se passent sans violence physique, les violences verbales sont aussi néfastes et que certaines attitudes peuvent choquer les familles.

Locaux de l'ex-banque - Nous relevons que suite à l'intervention de M. Jacques Bergholz, nous aurions souhaité que ces locaux puissent servir aux CASS et aussi aux habitants. La Commission sociale se rendra sur les lieux pour une estimation réelle des besoins. L'affaire est à suivre...

Intervention de la garderie de l'Etoile - L'écoulement perpétuel d'une fontaine, sise près de la garderie, donne lieu à un gaspillage certain, et permet aux bambins de se mouiller même en plein hiver. Ne pourrait-on pas la couper ?

Rapport bus prévention - Des étudiants ayant émis leurs souhaits quant au bon fonctionnement de ce bus, ne pourrait-on pas leur octroyer ce qu'ils demandent ?

12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION
Séance du 29 novembre 2000 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ

a) Education citoyenne dans les écoles
=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : L'objectif défini de cette Commission est d'établir comment les Conseillers municipaux ou Conseillers administratifs peuvent participer à la volonté de faire connaître les institutions politiques, pour susciter l'intérêt des jeunes à la vie civique.

Il y a deux personnes qui ont été invitées, M. Cottier du Service de l'enseignement à la direction générale du cycle d'orientation et M. De Coulon, enseignant et doyen d'un cycle genevois. Ces invités ont introduit par un historique l'évolution du cycle à Genève, dont je vous passerai les détails. Brièvement, une réflexion de réforme a été entamée. Dans cette mouvance, s'inscrit l'instauration de cours formels d'éducation civique au cycle, en 7ème année, à raison de une heure par 15 jours, et donnés par des enseignants d'histoire et de géographie.

A l'époque, cette branche était enseignée par les enseignants d'histoire au sein de leurs cours et au fait pas vraiment enseignée, au vu de l'état quasiment neuf des anciens manuels, parce qu'il y a un nouveau manuel. C'est donc un nouvel ouvrage qui traite spécifiquement de renseignements, qui offre des renseignements pratiques,

du style téléphones des partis, quels sont les Conseillers d'Etat, etc., donc beaucoup plus pratique qu'il n'était à l'époque.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

L'objectif par l'instauration de ces cours et par l'instauration de ce nouvel ouvrage, c'est de sensibiliser les élèves à la chose publique, d'établir le lien avec les associations, et de diminuer les actes d'incivilité.

Restent les questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse : les enseignants et leur motivation, formés une demi-journée par année, la première, et à qui on a imposé quasiment cet enseignement pour des raisons de grille horaire. La question a été posée à savoir si cet enseignement ne devait pas être plutôt choisi par les professeurs.

Finalement, la proposition concrète qui résulte de cette Commission est de communiquer par courrier aux écoles de la Commune, que la Commission se tient à disposition des enseignants, les débats animés, ou pour des réponses aux questions, etc.

b) J'y vis, j'y vote - quelle proposition ?

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Le 22 septembre, le Grand Conseil s'est prononcé sur le droit politique donné aux étrangers. A la réception d'une missive d'un groupe soutenant cette décision, demandant au Conseil municipal de soutenir cette politique, donc du droit de vote aux étrangers.

La majorité de la Commission estime qu'il n'est pas du rôle du Conseil municipal de se prononcer à ce sujet-là, mais bel et bien du parti, et que le meilleur interlocuteur, pour de telles demandes, reste le parti.

c) Divers

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Quelques questions ont été posées au sujet du site Internet. Le projet cyber journal, qu'en est-il ? Le Lancéen sera-t-il scanné sur le site ? Il est précisé que le site sera terminé à fin janvier.

Les e-mail des Conseillers municipaux ne sont pas encore sur le site.

13. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS

Séance du 4 décembre 2000 -

Rapporteur : M. Charles PAGE

Boucllement des comptes de divers chantiers

=====

M. PAGE présente le sujet : 8 réalisations ont vu le boucllement positif de leurs comptes. Il s'agit de :

- bâtiments scolaires
- parc informatique
- concours d'architecture
- propriété Navazza
- parc couverture T104

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

- Mairie du Grand-Lancy
- balayeuse Ravo 330

Le montant total est de Fr. 1'942'000.-- pour les crédits, celui des dépenses est de Fr. 1'928'559.40, soit un « boni » de Fr. 13'440.60, (0,69 %).

Au point 2.5. parc couverture T104, au coût de Fr. 260'790.--, un Conseiller relève qu'il s'agit des toilettes les plus chers pour chiens du pays.

L'économie de Fr. 5'800.-- pour la balayeuse est due au choix de la couleur blanche au lieu d'orange, ou d'une autre couleur.

14. PRESENTATION DU COMPTE RENDU 1999

M. CHOBASZ : Je ne veux pas présenter ce compte-rendu, la séance a assez duré et c'est un document que vous connaissez. C'est un document aussi qui est obligatoire, et pour lequel le Conseil administratif essaie de trouver des solutions autres que celles que vous connaissez, soit de raccourcir le compte-rendu et de rendre les informations plus attractives dans la présentation. Pour l'instant, ce compte-rendu est encore sous une forme ancienne. Nous ne désespérons pas de le présenter sous une forme nouvelle d'ici la fin de cette législature, non seulement dans une forme nouvelle mais aussi évidemment dans un délai qui soit un peu plus rapproché de l'année qu'il est censé rapporter.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme BOUNOUS : Comme je l'avais dit à M. Chobasz, l'Association de la garderie de l'Etoile a divers problèmes. Outre la fontaine dont nous avons parlé, le jardin et la pataugeoire dont les canalisations sont sur Plan-les-Ouates, mais l'entretien par la commune de Lancy, cela créant divers imbroglios car la maison a été inondée. Afin d'effectuer les travaux nécessaires le jardin risque d'être éventré, il serait bon de communiquer aux responsables le programme des travaux. Une rénovation des jeux plus importante que celle demandée leur a été imposée : le coût est à craindre. De surcroît les responsables avaient l'habitude de traiter avec M. de Lorenzi et se sentent moins à l'aise avec M. Banderet.

J'ai appris qu'au chemin des Fraisiers, dans les parkings privés mais d'accès libre durant la nuit de samedi à dimanche, plusieurs voitures ont été cambriolées, vitres brisées autoradios arrachés etc. En outre, certains appartements ont subi des tentatives de cambriolages... Que peut-on faire pour rendre à ce quartier la tranquillité dont il devrait bénéficier ? Ne pourrait-on demander la création d'un poste police ? Il semble que pour une ville de notre importance, le seul poste d'Onex soit un peu dépassé..

Nos gardes municipaux ne pouvant pas effectuer des rondes de nuit, il semblerait judicieux de faire intervenir le Département de Justice et Police afin que la sécurité de tous soit sauvegardée. N'attendons pas que la population, lassée par ces exactions, crée des milices populaires, dont on connaît les résultats désastreux.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

M. VOLERY : A l'angle de la route de Chancy et de la route du Pont-Butin, se trouvent deux épaves de voitures depuis des années. Est-ce que la Commune envisage de les évacuer ?

Concernant le local de vote du Petit-Lancy, quand il y aura les travaux à l'école du Petit-Lancy, est-ce qu'on envisage un autre local ? Est-il prévu ?

M. MONCADA : J'ai été interpellé par un citoyen de Lancy qui habite en face du cimetière de St-Georges. Il a un problème avec les places de parc, il m'a transmis une lettre, que je donnerai évidemment au Conseil administratif. Il a constaté que les employés de Procter & Gamble, qui séjournent dans le canton et sur la commune pendant plusieurs semaines, placent leurs voitures en face du cimetière de St-Georges et sur les places de parc qui sont à disposition, autour de ce pâté de maison et de cette zone.

Il se trouve qu'il y a beaucoup de véhicules étrangers, des allemands, des autrichiens, des français et d'autres véhicules qui stationnent là pendant des semaines, et les habitants du quartier ne peuvent plus se garer. Ce qui est beaucoup plus embêtant, selon le courrier qui m'a été transmis, c'est que quand il y a des ensevelissements, les gens ne peuvent pas se garer, si le parking du cimetière est plein. Cela pose un certain nombre de problèmes parce que les habitants du quartier ne peuvent plus sortir et ne peuvent plus circuler dans cette zone-là.

Que propose cet habitant de Lancy ? Il souhaite, et il demande si nous arrivons à installer des places de parc en zone bleue, avec macarons pour les habitants du quartier. Ils sont prêts à payer les places de parc, pour éviter que des voitures parquent pendant des semaines. Il a par ailleurs relevé que plusieurs véhicules allemands sont restés plus de 3 semaines, sans bouger des places de parc. Pourquoi cette situation-là ? C'est parce que Procter & Gamble fait payer ces places de parc à ses employés sur le site, et les employés ne veulent pas les payer, alors ils vont se parquer à l'extérieur. Ce serait appréciable que l'on trouve une solution.

M. TERRIER : Une remarque par rapport à la présentation du compte rendu. Je me félicite des propos de M. le Maire. J'allais intervenir afin de revoir le concept du compte rendu administratif, même si on sait que celui-ci, a une valeur de droit et d'obligation vis-à-vis du Département et de l'Etat. Je pense que cette information pour le reste c'est très lourd, et je ne pense pas que ce soit attaché et intéressant à lire, puisque les informations datent de 1999, et qu'aujourd'hui, nous sommes en 2000. Je pense qu'elles ont évolué, et les informations n'ont pas beaucoup de valeur, si ce n'est historiques. On sait combien de temps il faut pour écrire l'Histoire de Lancy, et pour le compte rendu, dans le timing, on n'est pas bien meilleurs, mais cela nous coûte quand même moins cher.

J'aimerais intervenir par rapport à la page de la commune que nous avons dans le Lancéen, dont je me félicite. Les informations qui sont données par le Conseil administratif sont intéressantes, mais j'ai regretté ce qui a paru dans le Lancéen au sujet du budget. Il y a deux parties dans le budget, ce sont les investissements et le budget de fonctionnement, et nous n'avons trouvé, malheureusement, que la partie

fonctionnement. Quand on donne une information comme celle-là, il est important de donner le budget global de la commune.

M. LANCE : Un résident de Foyer Handicap des Palettes m'a demandé de faire part de son mécontentement par rapport au rocher posé le long de l'impasse du chemin du

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Clos, aux abords de l'école des Palettes, et en face du parking de la chapelle de la Sainte-Famille.

Je suppose que ce n'est pas le Petit Poucet qui est passé par là, mais je comprends très bien que ces rochers ont été posés à cet endroit pour empêcher le stationnement des voitures, du côté du Petit-Voiret. Par contre, il est certain que ces rochers constituent une gêne pour les automobilistes qui se garent normalement sur le parking, ou pour le conducteur du bus de Foyer Handicap qui conduit notre ami aux offices religieux.

Accompagné d'un collègue municipal, nous en avons fait l'expérience dernièrement, c'est vrai qu'en marche arrière, pour sortir des places de parc, ces rochers sont invisibles, ne dépassant pas 80 cm., et gênent considérablement les manoeuvres dans ce chemin en cul de sac. Je souhaite donc que le service compétent se rende sur place pour constater ces difficultés, et éventuellement, apporter une amélioration à cette situation.

Encore une dernière fois, je parlerai de la journée sans voitures. Lors du dernier Conseil municipal, M. Spinucci répondait à mon intervention du 12 octobre 2000 sur la journée sans voitures du 22 septembre, en reprenant le communiqué triomphalistes de M. Ferrazino, et en terminant par la phrase suivante, qui restera gravée dans les mémoires : « dans toute mascarade, il y a quelque part un guignol », je parle de mon intervention et non pas de celle de M. Ferrazino.

Je peux vous dire que je me suis rassuré en lisant « l'excellent » quotidien La Tribune de Genève du 2 décembre 2000, en découvrant le titre de la page 26 « La journée sans voitures fut-elle une journée de dupes » ? Les conclusions de l'expérience du 22 septembre manqueraient d'objectivité.

Je vous donnerai quelques interventions de députés. La démocrate-chrétienne Stéphanie Ruegsegger met en doute « le bilan simpliste » tiré par les édiles municipaux. Le radical Jean-Marc Odier va plus loin : « Le bilan manque d'objectivité. On n'y trouve rien sur les incidences économiques de cette manifestation ». Le libéral Pierre Ducrest élève Christian Ferrazino au rang de « tsar de la Ville, qui règne par ukase ». Il dénonce « le folklore du 22 septembre et les mesures coercitives » prises ce jour-là à l'encontre des automobilistes. Alors, je suis rassuré, je ne suis pas le seul « guignol » dans cette république.

M. HEIZMANN : J'aimerais faire un remerciement et ensuite poser une question. Tout d'abord, le remerciement s'adresse à tout le corps enseignant, au personnel du parascolaire, au concierge de l'école de Tivoli d'avoir organisé, mardi 12 décembre, en-dehors des heures scolaires, une fête de l'Escalade avec des fanfares et une soupe. Je trouve ce type de manifestation tout à fait remarquable, et cela mérite qu'on le relève ici parce qu'il y a trop de gens qui ont souvent tendance à critiquer les instituteurs et les personnes du parascolaire.

La deuxième chose, vous l'aurez tous remarqué, dans la Tribune, on a assisté à l'enterrement de première classe du Conseil économique et social. Alors c'est bien sûr au niveau de l'Etat. Je me permets de me tourner vers le Conseil administratif, qu'en est-il de notre Conseil économique et social ?

M. PEREZ IRIARTE : J'aimerais revenir par rapport à l'intervention de M. Moncada concernant l'avenue du Cimetière et le chemin de la Bâtie. Dans les alentours du

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

cimetière de St-Georges, il y a là un grand problème le week-end. Pendant la semaine, les employés de Procter & Gamble se parquent partout, même à l'intérieur du parking du cimetière. Les gens du quartier n'arrivent pas à trouver des places pour garer leurs voitures. Le mercredi et le jeudi quand il y a des entraînements de football, il y a une quarantaine de voitures en plus, plus les mamans qui viennent promener les enfants, quand il fait beau, au bois de la Bâtie, il y a un surplus de voitures, qui provoquent presque des bouchons. Le petit parking qui se trouve à l'intérieur du bois de la Bâtie n'arrive pas à donner satisfaction.

Depuis que le chemin de la Bâtie est à sens unique, c'est un entonnoir. Il y a parfois des bouchons de 30 minutes, voire une heure, où la police de Genève doit déplacer des agents de Champel ou d'ailleurs. Ils doivent mettre un panneau devant le cimetière afin de signaler que le parking est complet, et détournent les voitures. C'est vraiment catastrophique. Je demande au Conseil administratif de saisir la Ville de Genève pour gérer ce problème. Les agents de police ont fait plusieurs rapports aux services concernés, au niveau de la sécurité. Ils sont venus me demander d'en faire part au Conseil et municipal et au Conseil administratif.

Je crois qu'il faut intervenir afin que le parking du cimetière soit ouvert le samedi et dimanche, et pas fermé parce que c'est le monde à l'envers.

M. ERETZIAN : Je vais aller dans le même sens que mes collègues, mais dans un autre quartier. Je désire attirer l'attention du Conseil administratif et surtout par rapport à la modération de trafic de l'avenue Eugène-Lance. Il y a saturation de trafic au chemin des Esserts et au chemin du Fort-de-l'Ecluse, en raison d'effet de cheminée de la rue des Bossons, les nouveaux bâtiments locatifs qui ont été construits et il y a des écoles professionnelles de ce quartier.

Pourrait-on étudier la modification des accès de ce quartier, dans le cadre des zones 30 km/h. Je demande au Conseil administratif si cela est possible, et d'incorporer une solution pour améliorer l'accès à ces chemins.

Mme JELK-PEILA : Cela concerne aussi la circulation. Depuis la rentrée scolaire 2000, deux enfants de l'école de Caroline ont été victimes d'accidents en traversant la route de Chancy, à la hauteur de Lancy-Centre. Le dernier date de vendredi dernier, alors qu'on était avec toute une classe en bord de route. A cet endroit, il y a une passerelle qui enjambe la route, ce qui permettrait aux usagers d'éviter le passage de sécurité, pourtant elle est très peu utilisée. On a invité les enfants à s'exprimer, lors des conseils de classes et d'école sur le pourquoi, ils n'empruntaient pas la passerelle ? Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient pas l'utiliser pour les raisons suivantes : très souvent des groupes de jeunes séjournent sur la passerelle et interpellent les enfants, font des plaisanteries, et les enfants, à tort ou à raison, se sentent agressés, et se sentent désécurisés, ils refusent de passer cette passerelle.

Ne pourrait-on pas envisager des mesures qui inciteraient, d'une part, la population, dans son ensemble, à utiliser la passerelle, non seulement les enfants, et d'autre part, qui permettrait, aux heures de rentrée scolaire et de sortie, qu'il y ait une légère

surveillance qui ferait que cette passerelle soit moins mal fréquentée, et que les enfants du square Clair-Matin, qui fréquentent les écoles de l'autre côté de la route de Chancy, puissent se rendre à l'école en toute sécurité.

M. CHOBASZ : Pour ma part, j'ai trois éléments de réponses. D'abord, pour dire à Mme Jelk-Peila qui m'a signalé aussi un autre problème, c'est que le passage vert pour piétons a été modifié, qu'il a été raccourci. Cela pose aussi des problèmes aux enfants

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

qui avaient l'habitude de traverser non pas par la passerelle mais par les feux qui sont en surface.

Il faut se rappeler que, quand on avait créé la passerelle, on n'avait pas prévu de feux en surface et qu'on a dû les rajouter par la suite, compte tenu du fait que les gens n'utilisaient pas déjà cette passerelle, mais s'élançaient sur la chaussée, en prenant un certain nombre de risques.

Deuxième élément de réponse, pour dire que j'ai corrigé, tout à l'heure une lettre pour Procter & Gamble, qui faisait état des préoccupations que M. Moncada, et que M. Perez Iriarte ont mentionné ce soir, à savoir, qu'effectivement, les quartiers Claire-Vue, Annevelle, l'avenue du Plateau et le chemin de la Bâtie sont actuellement largement occupés par les véhicules des employés de Procter & Gamble. Je faisais une démarche incitative, avant de trouver, cas échéant, des mesures plus coercitives, pour trouver d'autres solutions que les places de stationnement en surface.

En tous les cas, il est vrai que le Conseil administratif est conscient du problème qui est réel. Une remarque à M. Perez Iriarte, pour lui signaler que si le parking du cimetière est fermé le week-end, c'est une décision de la Ville de Genève, qui, à une époque, ne voulait pas, le lundi matin, faire procéder à un nettoyage complet du parking, compte tenu de tout ce que les gens laissaient comme détrit. C'est pour cela que le parking du cimetière de St-Georges a été fermé le week-end. Nous referons une démarche vis-à-vis de la Ville, pour essayer de coordonner nos interventions en la matière.

A propos des macarons, je laisserai M. Spinucci vous préciser où on en est, par rapport à des quartiers périphériques, comme Lancy, la possibilité d'instaurer des macarons.

Avant-dernière information en ce qui me concerne, je vous signale, sur demande du Président de la Commission des écoles, culture et loisirs, que la prochaine séance de la commission est prévue le jeudi 11 janvier 2001, s'il le souhaite évidemment.

Dernière chose, je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour vous souhaiter, au nom du Conseil administratif, M. le Président, Mesdames, Messieurs, ainsi qu'au public, tous nos voeux pour l'année 2001, que celle-ci se révèle prospère sur tous les plans familial, professionnel et politique.

M. FOLLMI : J'aurai deux réponses, la première à M. Volery. Concernant les deux épaves qui se trouvent à l'angle route de Chancy, route du Pont-Butin, elles se trouvent sur un terrain privé. Nous avons écrit, il n'y a pas très longtemps, pour demander de les faire évacuer, je vois que ce n'est pas encore fait, donc nous allons réinsister pour que ce soit fait.

A M. Heizmann, concernant le Conseil économique social cantonal. Au niveau communal, ce n'est pas un Conseil économique social que nous avons, mais un Conseil économique communal qui se cantonne à l'aspect économique. Il va très bien, et je

pense que lors d'une Commission des finances, nous pourrions l'inviter pour qu'il puisse faire part d'un certain nombre de réflexions.

M. SPINUCCI : Concernant les zones bleues avec macarons, il faut savoir que l'avenue du Cimetière est située en limite du territoire de la Ville de Genève, il appartiendrait donc à cette instance de décider si l'installation d'une zone bleue avec macarons est opportune ou pas.

Séance ordinaire du 14 décembre 2000

Je peux vous relater l'expérience que nous avons tentée dans le quartier des Pâquerettes, dans le périmètre compris entre le chemin des Pâquerettes, la place des Ormeaux, la route de Chancy et le chemin du Gué. Suite à la demande de plusieurs propriétaires, nous avons fait faire une étude pour voir si les macarons étaient autorisés dans cette région. Nous avons collaboré avec un bureau d'ingénieurs spécialistes en la circulation, qui a fait des comptages extrêmement complexes qui ont duré plusieurs semaines, et ils se sont déroulés pendant plusieurs heures de la journée.

La conclusion de cette étude a démontré qu'il y avait suffisamment de places disponibles à différentes heures de la journée, pour ne pas autoriser l'installation d'une zone bleue avec macarons. Ces résultats ont quelque peu surpris la population, mais enfin, les chiffres étant ce qu'ils sont, nous avons dû nous incliner. Donc, on n'a pas pu l'installer, cela aurait, malgré tout, entraîné la modification de la loi, qui actuellement ne couvre que le territoire de la Ville de Genève, et pas encore les communes limitrophes.

Si vous le voulez, on peut introduire la demande à la Ville de Genève pour voir si elle souhaite, à l'avenue du Cimetière, introduire oui ou non, une zone bleue avec macarons.

Je ne peux pas résister au plaisir de répliquer à l'intervention de François Lance. J'ai qu'un seul regret, c'est qu'il se soit borné à lire la presse, et la presse ne relate pas forcément tout. Si vous aviez pris la peine de consulter le mémorial, mis à part les interventions de députés que vous avez citées, vous en auriez trouvé une autre, la mienne !

Et moi, ce soir-là, j'ai déclaré la chose suivante, que dans toute règle, il y a une exception, et ce soir-là, moi, j'étais l'exception des bancs d'en face, selon la Gauche. Tous les députés de l'Entente se sont manifestés ou prononcés pour un bilan économique de la journée du 22 septembre, en ville sans ma voiture.

Il a quand même fallu rappeler, à la Droite, que le critère de développement durable ne tient pas compte uniquement du critère économique, il tient compte aussi du critère social et du critère environnemental. On a été tellement persuasifs avec les collègues des bancs d'en face, que le texte de la motion, qui au début disait : « demander au Conseil d'Etat d'établir un bilan économique », a été complètement modifié, soit : « que le Conseil d'Etat établisse un bilan sur le plan économique, social et environnemental ».

Ensuite, on pourra juger de l'efficacité de la journée en ville sans ma voiture, mais pas uniquement sur la base d'un bilan économique. Le critère du développement durable, on commence à l'appliquer dans tous les domaines.

M. BAERTSCHI : A 23 heures 07 et 28 degrés, nous terminons la séance.

VILLE DE LANCY

- 479 -

La séance est levée à 23 heures 05.

Le Secrétaire :

Le Président :

Marc GUILLERMIN

François BAERTSCHI